

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1752

15 juillet 2015

### SOMMAIRE

Alchemy Holding S.à r.l. ....	84052	EURX Central European Investment S.à r.l. ....	84055
Algest SE .....	84096	Even Flow S.à r.l. ....	84052
ARD Finance S.A. ....	84054	FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA So- ciété à responsabilité limitée .....	84058
Back To Smoke S.à r.l. ....	84054	Foyer S.A. ....	84057
BFF Luxembourg S.à r.l. ....	84052	Franmar Holding S.A. ....	84057
Carlo Tassara International S.A. ....	84096	Gareth Capital S.A. ....	84057
Catapult S.A. - SPF .....	84053	G.I.E. Luxembourg for Business .....	84088
Centre d'Information et de Documentation des Femmes, Thers Bodé .....	84053	Hotelinvestments (Luxembourg) .....	84056
Chelton S.A. ....	84054	Lamano S.à r.l. ....	84050
CID/Fraen an Gender .....	84053	Lamano S.à r.l. ....	84050
City RE 20 S.à r.l. ....	84071	LBPB .....	84051
Crossfund Sicav .....	84053	Louise 120 S.à r.l. ....	84050
Cube Environment S.C.A. ....	84057	LSF8 Lux Investments IV S.à r.l. ....	84051
Data Center Infrastructure S.à r.l. ....	84076	Luce Investment S.à r.l. ....	84050
Disauto S.C.I. ....	84053	Lux-Civil Engineering Consulting S.A. ....	84050
Doctor PC .....	84055	LuxMediCall s.à r.l. ....	84051
Dussmann Service S.à r.l. ....	84055	Makkee & Oey Beheer B.V. S.à r.l. ....	84089
Elle Realty S.A. ....	84054	Mars Propco 30 S.à r.l. ....	84051
Entourage Commodity Management & Invest- ment Company S.à r.l. ....	84055	M.M.P. S.A. ....	84051
Eurinvest .....	84056	Professional Kitchen Equipment S.A. ....	84071
Europa West Station S.à r.l. ....	84056	RHC Holding S.à r.l. ....	84062
European Media Holding S.à r.l. ....	84071	Seltex S.A. ....	84059

**Louise 120 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 114.914.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2015076150/9.  
(150087050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2015.

---

**Lamano S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 228, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 168.848.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Echternach, le 20 mai 2015. Signature.  
Référence de publication: 2015075428/10.  
(150085595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2015.

---

**Lamano S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 228, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 168.848.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Echternach, le 20 mai 2015. Signature.  
Référence de publication: 2015075429/10.  
(150085596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2015.

---

**Lux-Civil Engineering Consulting S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 147, rue de Rollingergrund.  
R.C.S. Luxembourg B 33.046.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
*Pour la société*  
Signature  
Référence de publication: 2015075444/11.  
(150085858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2015.

---

**Luce Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 100A, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 190.163.

**EXTRAIT**

L'associé unique Monsieur Paolo BETTIOL a transféré la totalité des parts de la société (125 parts sociales) à FUTURE SKY LIMITED, ayant son siège social à Room 1401,14/F, World Commerce Centre, Harbor City, 7-11 Canton Road, Tsimshatsui, Kowloon, Hong Kong, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Hong Kong, sous le numéro 2035597

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 20 mai 2015.  
Référence de publication: 2015075423/14.  
(150085952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2015.

---

**LuxMediCall s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4757 Pétange, 2A, rue Marie-Adélaïde.  
R.C.S. Luxembourg B 174.588.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015075426/9.

(150086177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2015.

---

**LSF8 Lux Investments IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.  
R.C.S. Luxembourg B 192.150.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2015.

Référence de publication: 2015075441/10.

(150085740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2015.

---

**Mars Propco 30 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 122.326.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015075452/10.

(150086118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2015.

---

**LBPB, Société Anonyme.**

Siège social: L-8362 Grass, 6, rue des Champs.  
R.C.S. Luxembourg B 183.060.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Signatures*

*Administrateur*

Référence de publication: 2015075433/12.

(150086212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2015.

---

**M.M.P. S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 137.700.

Conformément à l'article 3 (1) de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, nous vous informons que le siège social de la société M.M.P. S.A situé au 60, Grand-Rue L-1660 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137.700 est dénoncé avec effet au 19 mai 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 20 mai 2015.

*Pour SCRM Avocats*

*Domiciliataire*

Référence de publication: 2015075445/13.

(150085690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2015.

---

**Alchemy Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: SEK 9.798.000,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 112.479.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Il résulte du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société, qui s'est tenue le 18 mai 2015 sous seing privé, que les associés de la Société ont décidé la clôture de la liquidation.

Les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq (5) ans à partir de la date de la clôture de la liquidation par GS Lux Management Services S.à r.l., 2 Rue du Fossé, L-1536 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2015.

*Pour la Société*

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2015074310/17.

(150085204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2015.

---

**BFF Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 195.343.

—  
*Extrait du contrat de cession de parts sociales daté du 18 mai 2015*

Il résulte du contrat de cession de parts sociales du 18 mai 2015 que l'associé unique de la Société, CCP III Acquisition Luxco S.à r.l., a transféré, avec effet immédiat, la totalité de sa participation détenue dans la Société c'est-à-dire 12.500 parts sociales ayant une valeur nominale de €1.00, à BFF Lux Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 25C, Boulevard Royal, L- 2449 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 196.716.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2015.

*Pour la Société*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015074381/18.

(150085072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2015.

---

**Even Flow S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1648 Luxembourg, 20, place Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 190.491.

—  
**EXTRAIT**

Il résulte d'une cession de parts sous seing privé en date du 15 mai 2015 que Monsieur Christian TOLKSDORF, demeurant 44 rue des 3 Cantons, L-3961 Ehlange, déclare céder et transférer (34) parts sociales de la société EVEN FLOW S.à r.l. représentant trente-quatre pourcent (34%) du capital social de la manière suivante:

- une (1) part sociale à Monsieur Didier QUARING, demeurant 13 rue du Buschrodt L-8612 Pratz, qui l'accepte de sorte qu'il détient désormais cinquante (50) parts sociales de la société; et,

- trente-trois (33) parts sociales à Monsieur Giordano, Donato BRUNO, demeurant 20 Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, qui les accepte de sorte qu'il détient désormais trente (35) parts sociales de la société.

Monsieur Christian TOLKSDORF détient désormais quinze (15) parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2015.

*Pour la société*

Référence de publication: 2015074484/19.

(150085201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2015.

---

**Disauto S.C.I., Société Civile.**

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 18, Op den Drieschen.  
R.C.S. Luxembourg E 196.

Les associés de la société sont Sogeka SA et Monsieur Jean-Pierre Graeffly.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Disauto SCI*

Référence de publication: 2015074462/10.  
(150085215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2015.

---

**Catapult S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 122.713.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 18 mars 2015*

Le Conseil décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle, 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg vers le 11, Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, avec effet au 16/03/2015.

Luxembourg, le 18 mars 2015.

Signature  
*Signataire autorisé*

Référence de publication: 2015074430/13.  
(150084786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2015.

---

**CID/Fraen an Gender, Association sans but lucratif,  
(anc. Centre d'Information et de Documentation des Femmes, Thers Bodé).**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 14, rue Beck.  
R.C.S. Luxembourg F 3.921.

*Extrait de l'Assemblée Générale ordinaire du 25 mars 2015 modifiant les statuts de l'asbl*

Résolution adoptée à la majorité qualifiée des deux tiers des voix au cours de l'Assemblée générale du CENTRE D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION DES FEMMES, Thers Bodé, asbl convoquée en date du 25 mars 2015 et rassemblant le quorum requis de deux tiers des membres.

Modification de l'Art. 1. L'association est dénommée CID/Fraen an Gender

Luxembourg, le 13 avril 2015.  
*Le conseil d'administration*

Référence de publication: 2015074431/15.  
(150084535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2015.

---

**Crossfund Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 175.772.

---

**EXTRAIT**

L'Assemblée Générale des Actionnaires s'est tenue à Luxembourg le 23 avril 2015 et a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a reconduit les mandats de

- Mr Christophe Audergon, 75A, Amoy Street, SGP-069894 Singapour
- Mr Yvar Mentha, 11 Chemin Oche Marchand, CH-1291 Commugny
- Mr Marc Wenda, 15, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires en 2016.

2. L'Assemblée a reconduit le mandat du Réviseur d'Entreprises Agréé Ernst & Young pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires en 2016.

Référence de publication: 2015074414/16.  
(150085325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2015.

---

**Back To Smoke S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4645 Niedercorn, 166, route de Pétange.  
R.C.S. Luxembourg B 141.719.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015074369/9.

(150084886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2015.

---

**Elle Realty S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 60.194.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015074492/10.

(150085269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2015.

---

**Chelton S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong.  
R.C.S. Luxembourg B 113.385.

*Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20.02.2015*

Les actionnaires de la société CHELTON S.A. réunis le 20.02.2015 au siège social, ont décidé à l'unanimité ce qui suit:  
1. Renouveler le mandat de commissaire aux comptes à M. Luca DI FINO jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2021.

Fait à Luxembourg, le 20.02.2015.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2015074436/14.

(150084972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2015.

---

**ARD Finance S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.  
R.C.S. Luxembourg B 160.806.

Il est porté à la connaissance de tous que l'adresse de certains Administrateurs de la société a subi un changement. A savoir:

- Niall Wall: 10 Portman Square  
W1H 6AZ London  
United Kingdom
- Paul Coulson: 10 Portman Square  
W1H 6AZ London  
United Kingdom

Il est porté à la connaissance de tous que l'adresse du Réviseur d'entreprise agréé de la société a subi un changement. A savoir:

- PricewaterhouseCoopers S.à r.l.: 2 rue Gerhard Mercator  
L-2182 Luxembourg

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015075127/21.

(150085589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2015.

---

**Entourage Commodity Management & Investment Company S.à r.l, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8017 Strassen, 18, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 156.689.

Der Jahresabschluss vom 31. Dezember 2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.  
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015074478/9.

(150085024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2015.

**EURX Central European Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 122.417.

Les comptes annuels de la société EURX Central European Investment S.à r.l. au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015074513/10.

(150085507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2015.

**Dussmann Service S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6947 Niederanven, 1A, Zone Industrielle Bombicht.

R.C.S. Luxembourg B 16.281.

**EXTRAIT**

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue en date du 18 mai 2015 que:

- Le réviseur d'entreprises nommé pour l'exercice se clôturant le 31.12.2015 est la société BDO Audit S.A. établie au "Le Dôme" Espace Pétrusse, avenue Charles De Gaulle, B.P. 351 L-2013 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

*Pour les Gérants*

Par mandat

Me Claude GEIBEN

Référence de publication: 2015074457/15.

(150085275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2015.

**Doctor PC, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-7540 Berschbach, 23B, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 109.291.

**EXTRAIT**

Il résulte de la résolution de l'associé unique en date du 6 mai 2015, que:

1. L'associé unique prend note de la démission de:

Monsieur Nicolae Sorin DOBRESU de ses fonctions de gérant unique avec effet au 6 mai 2015 et décide de nommer en remplacement du gérant sortant, Madame Andreea-Claudia BUGA, née le 06/05/1993 à Buzau (Roumanie), informaticienne, demeurant professionnellement au 18, rue de Boevange, Useldange, Luxembourg.

Le mandat de gérant technique sera à durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 06 mai 2015.

Pour extrait conforme

Ionut BUGA

*Associé unique*

Référence de publication: 2015074456/20.

(150085884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2015.

**Hotelinvestments (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 20.000,00.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 90.700.

*Extrait des décisions prises par l'assemblée des associés en date du 16 avril 2015*

Les Associés décident de changer le siège social de la société du 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg au 11, Avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mandat

Signature

*L'agent domiciliataire*

Référence de publication: 2015074597/14.

(150084792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2015.

---

**Eurinvest, Société Anonyme.**

Siège social: L-1313 Luxembourg, 14, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 112.452.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 31 décembre 2014 que, le professionnel du secteur financier, la société INTERCORP S.A., 23, rue Beaumont, -1219 Luxembourg, a été nommée dépositaire des titres au porteur émis par la société.

Luxembourg, le 31 décembre 2014.

POUR EXTRAIT CONFORME

*POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION*

Signature

Référence de publication: 2015074510/15.

(150085471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2015.

---

**Europa West Station S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.057.125,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 103.538.

*Résumé des résolutions prises par l'assemblée générale des associés tenue au siège social de la société en date du 21 avril 2015*

Il résulte de l'assemblée générale des associés de la Société tenue à Luxembourg en date du 21 avril 2015, qu'il a été décidé de:

1. prendre acte et accepter la démission de Monsieur Vincent Goy en tant que gérant de catégorie A de la Société, avec effet en date du 21 avril 2015; et

2. prendre acte et accepter la nomination de Madame Zivana Krusic, demeurant professionnellement au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, en tant que gérant de catégorie A de la Société pour une durée indéterminée, avec effet en date du 21 avril 2015.

3. réélire Deloitte Audit, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.895, en tant que réviseur d'entreprises agréée, pour une période venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale des associés devant approuver les comptes annuels pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 18 mai 2015.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2015074483/25.

(150085468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2015.

---



**Foyer S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval.  
R.C.S. Luxembourg B 67.199.

Les comptes consolidés au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FOYER S.A.

Référence de publication: 2015074542/10.

(150085306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2015.

---

**Cube Environment S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 140.595.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Cube Environment SCA*

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2015075886/11.

(150086290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2015.

---

**Franmar Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R.C.S. Luxembourg B 28.155.

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 5 novembre 2014 à 10.00 heures*

L'Assemblée Générale décide de nommer BML EXPERTISES S.A., domicilié au 2, rue Wilson L-2732 Luxembourg, et enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B124 333.

Son mandat terminera le mandat de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2014.

*Pour la Société*

*Un Administrateur*

Référence de publication: 2015074546/16.

(150085066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2015.

---

**Gareth Capital S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.  
R.C.S. Luxembourg B 157.305.

**EXTRAIT**

Il résulte de la décision du Conseil d'Administration tenue en date du 19 mai 2015 que le siège social de la société a été transféré de son ancienne adresse au 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg.

Dorénavant, Madame Valérie WESQUY, née à Mont-Saint-Martin (France) le 6 mars 1968, demeurant professionnellement au 19 Boulevard Grande-duchesse Charlotte à L-1331 Luxembourg, sera inscrite sous le nom de Madame Valérie RAVIZZA.

En outre, il est à noter que Monsieur Michele CANEPA, actuel administrateur, est désormais domicilié au 10, rue Antoine Jans L-1820 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2015.

Référence de publication: 2015074549/17.

(150085461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2015.

---

**FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA Société à responsabilité limitée, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 96.848.

L'an deux mille quinze, le douze mai.

Par devant nous, Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

FPS Audit S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée conformément aux lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.674 (la Société Absorbante), ici représentée par son gérant unique, Monsieur Patrick SGANZERLA, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

Laquelle comparante a, par sa mandataire, requis le notaire instrumentant, d'acter ce qui suit:

La comparante est l'associée unique de FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA Société à responsabilité limitée, une société à responsabilité limitée constituée conformément aux lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.848, constituée suivant acte reçu par Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, alors notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 14 novembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1289 du 4 décembre 2003, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par:

Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, alors notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 8 mars 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 729 du 22 juillet 2005, et

Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch, en remplacement de son confrère, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 566 du 3 mars 2012,

ayant un capital social de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) représenté par cent vingt-quatre parts sociales (124) de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Que la comparante, agissant en sa qualité d'associée unique de la Société, s'est réunie en assemblée générale extraordinaire, et a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale prend acte du projet de fusion par absorption de la société FPS Audit S.à r.l. par la société Absorbante FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA Société à responsabilité limitée, tel que ce projet de fusion du 25 mars 2015 a été publié au Mémorial C numéro 873 du 31 mars 2015.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale DÉCIDE de fusionner la Société Absorbée par voie d'absorption par la Société Absorbante en conformité avec l'article 267 et suivants de la Loi sans émission d'actions nouvelles de la Société Absorbante, étant entendu que (i) toutes les parts sociales de la Société Absorbée seront annulées suite au transfert de tous les actifs et passifs de la Société Absorbée, rien excepté, ni réservé, au jour de la réalisation de cette fusion entraînant la dissolution automatique de la Société Absorbée, laquelle dissolution ne sera suivie d'aucune opération de liquidation, et (ii) la fusion sera effective d'un point de vue comptable et fiscal au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale RECONNAIT que la fusion sera définitivement réalisée suite à la décision concordante par l'associée unique de la Société Absorbée.

L'assemblée générale RECONNAIT de surcroît que la fusion sera effective d'un point de vue comptable et fiscal au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale DÉCIDE de donner décharge pleine et entière au gérant de la Société Absorbée.

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale DÉCIDE de déléguer tous pouvoirs au Conseil de Gérance de la Société Absorbante, pour faire tout ce qui est nécessaire ou utile en vue de la mise en oeuvre des résolutions précédentes, y compris la passation de tous les actes nécessaires au transfert d'actifs et de passifs tels que décidés en vertu des susdites résolutions.

### Déclaration

Le notaire soussigné déclare attester conformément aux dispositions de l'article 271(2) de la Loi l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la Société Absorbée et du projet commun de fusion entre la Société Absorbée et la Société Absorbante.

### Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à 1.200,- EUR.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Howald, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante connue du notaire soussigné par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: Patrick SGANZERLA, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 15 mai 2015. Relation GAC/2015/4171. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015075319/69.

(150086861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2015.

### **Seltex S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse Munchen.

R.C.S. Luxembourg B 29.558.

### DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf avril.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

#### A COMPARU:

Monsieur William Collins LONG, administrateur de sociétés, né à Johnstone (Écosse), le 8 mai 1945, demeurant à B-1050 Bruxelles, 44, Avenue de l'Italie,

représenté par Monsieur Henri DA CRUZ, employé, ayant son domicile professionnel à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée, laquelle après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la personne comparante, restera annexée aux présentes.

Laquelle personne comparante a, par son mandataire, requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit leurs déclarations:

a.- Que la Société Anonyme "SELTEX S.A.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse Munchen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 29.558, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 décembre 1988, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 95 du 11 avril 1989, et dont les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par Maître Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 septembre 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro.

b.- Que le capital social est fixé à vingt-six mille Livres Sterling (26.000,- GBP), représenté par vingt-six (26) actions d'une valeur nominale de mille Livres Sterling (1.000,- GBP) chacune.

c.- Que la personne comparante est la seule et unique actionnaire actuelle de ladite société.

d.- Que l'activité de la société ayant cessé et que la personne comparante, en tant qu'actionnaire représentant l'intégralité du capital social, siégeant en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la société, prononce la dissolution anticipée de la prédite société, et sa mise en liquidation.

e.- Que l'actionnaire unique se désigne comme liquidateur de la société, mission qu'elle accepte.

f.- Que le liquidateur requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare avoir réglé tout le passif de la société dissoute, moyennant reprise par l'actionnaire de l'intégralité de l'actif et du passif, et avoir transféré tous les actifs à son profit.

g.- Que l'actionnaire unique reprendra dans son patrimoine privé les biens dont la désignation suit:

COMMUNE D'IXELLES ( sixième division article 06990)

Dans un complexe immobilier dénommé "ITALIE" et composé de trois immeubles: les Résidences "PUCCINI", "BELLINI" et "ROSSINI" sis avenue d'Italie numéros 38, 40 et 42, érigé sur un ensemble cadastré actuellement section D, numéro 139/F, pour une contenance d'un hectare cinquante-cinq ares trente-neuf centiares, ainsi qu'une parcelle de terrain achetée le vingt-quatre février deux mille, pour le compte de la copropriété Italie, à la Commune d'Ixelles, parcelle de terrain d'une contenance de trois ares soixante-sept centiares deux décimilliaires et annexée au bien décrit ci-avant.

Cette parcelle est cadastrée section D, numéro 138/S et est délimitée au plan resté annexé à l'acte d'achat dont question.

Dans la RÉSIDENCE "ROSSINI", comprenant en propriété privative la Résidence ROSSINI (étant un ensemble soumis au régime de la copropriété divisé en lots privatifs avec des parties communes y rattachées) et en copropriété et indivision forcée: vingt-neuf mille quatre cent nonante-deux / cent millièmes (29.492/100.000) dans les parties communes de l'ensemble résidentiel ITALIE dont le terrain; les parties privatives suivantes en état d'achèvement conformément à la description qui en est faite à l'acte de base, aux plans annexé et au cahier de charges:

1. L'appartement dénommé "C 51", situé au niveau du quatrième étage de l'immeuble, et comprenant:

a) en propriété privative et exclusive:

l'appartement proprement dit comprenant hall d'entrée, vestiaire/rangement, cuisine, living, terrasse, hall de nuit, chambre 1 avec balcon, salle de bain attenante avec water-closet., chambre 2, salle de bain avec bain, douche, deux lavabos et water-closet, water-closet séparé avec lavemains, local rangement, chambre 3.

b) en copropriété et indivision forcée:

Les mille deux cent quarante-six / vingt-neuf mille quatre cent nonante-deuxièmes (1.246/29.492) des parties communes dans la Résidence ROSSINI et le même nombre de cent millièmes des parties communes dans l'ensemble ITALIE

2. Le garage-cave numéro "9" comprenant:

a) en propriété privative et exclusive:

le garage et la cave y rattachée.

b) en copropriété et indivision forcée:

Les cinquante-cinq / vingt-neuf mille quatre cent nonante-deuxièmes (55/29.492) des parties communes dans la Résidence ROSSINI et le même nombre de cent millièmes des parties communes dans l'ensemble Italie.

Selon extrait récent, lesdits appartement et cave - garage font partie d'un ensemble cadastré section D numéro 139 L, pour une contenance de douze ares trente-six centiares (12 a 36 ca).

Tel et ainsi que ces biens sont décrits à l'acte de base dont question ci-après sous le titre "Statut Immobilier".

Origine de propriété

La Société SELTEX a acquis les biens décrits ci-dessus de "SEATOWN" aux termes d'un acte de vente d'appartement reçu par Edwin Van Laethem, notaire de résidence à Ixelles, détenteur de la minute et qui l'inscrit dans son répertoire et Juan Mourlon Beerneart, notaire de résidence à Bruxelles, en date du huit novembre deux mille deux, transcrit au cinquième bureau des hypothèques à Bruxelles, le quatorze novembre suivant, sous la référence 051-T4112002-10931.

La société privée à responsabilité limitée "SEA-TOWN" prénommée et représentée comme dit est déclaré être propriétaire des biens prédécrits pour les avoir acquis comme suit:

- l'appartement "C.51": pour l'avoir acquis avec d'autres biens, de la société anonyme "BELITA" à Gent, aux termes d'un acte de vente reçu par les notaires Philippe Boute et Juan Mourlon Beernaert, tous deux à Bruxelles, en date du vingt avril deux mille un, transcrit au cinquième bureau des hypothèques à Bruxelles, le douze juin suivant, sous la référence 51-T-12.06.2001-05146.

- le garage-cave numéro "9": pour l'avoir acquis avec d'autres biens. de la société anonyme "BELITA" à Gent, aux termes d'un acte de vente reçu par les notaires Gérald Snyers d'Attenhoven, notaire suppléant Philippe Boute, notaire de résidence à Bruxelles, par ordonnance du tribunal de première instance de Bruxelles en date du quatorze mai deux mille deux et Juan Mourlon Beernaert, notaire de résidence à Bruxelles, en date du vingt-quatre octobre deux mille deux, en cours de transcription au cinquième bureau des hypothèques à Bruxelles.

La société anonyme "BELITA" prénommée était propriétaire des biens ci-avant décrits, savoir: les constructions pour les avoir érigées et le terrain pour l'avoir acquis:

- partie à savoir trois ares soixante-sept centiares deux décimilliaires de la commune de Ixelles aux termes d'un acte reçu par le notaire Philippe Boute, à Bruxelles, le vingt-quatre février deux mille, transcrit au cinquième bureau des hypothèques à Bruxelles, le vingt-sept mars suivant, volume 8495 numéro 18;

- partie aux termes d'un acte reçu par le notaire Marc Van Beneden à Bruxelles et Philippe Boute à Bruxelles le dix septembre mil neuf cent nonante-huit transcrit au cinquième bureau des hypothèques de Bruxelles le vingt-sept octobre suivant volume 239 numéro 10481.

Cet acte contenait vente par la société anonyme IMMOBILIÈRE WHITE STAR à Forest de 57.842/100.000 (cinquante-sept mille huit cent quarante-deux/ cent millièmes) indivis de l'ensemble résidentiel «Italie».

Aux termes d'un acte rectificatif reçu par le même notaire Marc Van Beneden à Bruxelles le quatre février mil neuf cent nonante-neuf les quotités vendues ont été ramenées à 54.842/100.000 (cinquante-quatre mille huit cent quarante-deux/ centmillièmes) indivis de l'ensemble résidentiel «Italie».

Cet acte a été transcrit au cinquième bureau des hypothèques de Bruxelles le dix février suivant volume 10.213 numéro 7.

La société MERCURIUS ESTATE était originairement propriétaire des biens décrits pour les avoir acquis aux termes d'un acte reçu par les notaires Léon Verbruggen, Thierry Van Halteren, Jean Philippe Lagae à Bruxelles et Olivier Timmermans à Berchem-Sainte-Agathe, en date du treize février mil neuf cent quatre-vingt-neuf, acte transcrit au cinquième bureau des hypothèques de Bruxelles le vingt-huit février suivant volume 7550 numéro 8,

- Partie de la COMPAGNIE IMMOBILIERE DE BELGIQUE à Bruxelles;
- Partie de la société anonyme "ENTREPRISE ET GESTION IMMOBILIERE EGIMO" à Ixelles;
- Partie de 1) Madame Alice VAN DE WINKEL à Forest, 2) Madame Joséphine VAN DE WINKEL à Forest, 3) Monsieur Ernest VAN DE WINKEL à Forest, 4) Monsieur Willy DEBRUYNE veuf de Madame Céline VAN DE WINKEL à Lubbeek, 5) Monsieur Michel DEBRUYNE à Lubbeek.

Aux termes d'un acte reçu par le notaire Marc Van Beneden à Bruxelles le vingt et un novembre mil neuf cent nonante transcrit au cinquième bureau des hypothèques de Bruxelles le dix-huit janvier suivant volume 8052 numéro 8, les dits biens ont été placés sous le régime de la copropriété et de l'indivision forcée par la société anonyme MERCURIUS ESTATE et la société anonyme WHITE STAR (anciennement dénommée MERCURIUS MARINE et ensuite MERCURIUS) à Forest. La société anonyme MERCURIUS ESTATE avait renoncé dans le dit acte au droit d'accession au profit de la société anonyme WHITE STAR. Cet acte contient également l'acte de base du complexe immobilier composé des trois résidences "PUCCINI, BELLINI et ROSSINI".

Aux termes dudit acte de base, 42.148/100.000 (quarante-deux mille cent quarante-huit / centmillièmes) des parties communes générales du complexe dont le terrain furent attribués à la Résidence PUCCINI.

Aux termes de l'acte rectificatif du quatre février mil neuf cent nonante-neuf, reçu par le notaire Marc Van Beneden à Bruxelles, il a été constaté que les cent millièmes attribués à la Résidence PUCCINI étaient de 45.148 / 100.000 (quarante-cinq mille cent quarante-huit / cent millièmes).

Aux termes d'un acte de modification de statuts comprenant entre autre fusion avec la société anonyme WHITE STAR (société absorbante) et la société anonyme WHITE STAR CLIPPERS (société absorbée), acte reçu par le notaire Marc Van Beneden à Bruxelles le dix-neuf décembre mil neuf cent nonante et un, la dénomination de la société anonyme WHITE STAR a été modifiée en WHITE STAR CLIPPERS en abrégé WHITE STAR.

Aux termes d'un acte de fusion des sociétés anonyme MERCURIUS ESTATE et WHITE STAR CLIPPERS, en abrégé WHITE STAR, acte reçu par le notaire Marc Van Beneden à Bruxelles le dix-neuf décembre mil neuf cent nonante et un transcrit au cinquième bureau des hypothèques de Bruxelles le vingt sept janvier suivant volume 8252 numéro 14, les biens ci-avant décrits ont été apportés dans la société anonyme WHITE STAR CLIPPERS, en abrégé WHITE STAR.

La société anonyme IMMOBILIÈRE WHITE STAR (vendeur des terrains à BELITA) est devenue propriétaire des dits biens aux termes de l'apport de ces terrains par la société anonyme WHITE STAR CLIPPERS en abrégé WHITE STAR dans l'acte de constitution reçu par le notaire Marc Van Beneden à Bruxelles le vingt-huit avril mil neuf cent nonante-quatre transcrit au cinquième bureau des hypothèques de Bruxelles le onze mai suivant volume 8861 numéro 1.

La société Compagnie Immobilière de Belgique était propriétaire d'une partie de la parcelle pour l'avoir acquise de Madame Ghislaine PIRMEZ épouse de Monsieur Paul GENDEBIEN à Marbaix la Tour, au Château de la Pasture, aux termes d'un acte reçu par le notaire Paul ENGLEBERT à Bruxelles le quinze mai mil neuf cent cinquante-six transcrit au cinquième bureau des hypothèques à Bruxelles le vingt-neuf du même mois volume 1700 numéro 3.

La société EGIMO était propriétaire du surplus des parcelles pour les avoir acquises:

- partie de Monsieur Raymond VANDER ELST à Bruxelles aux termes d'un acte reçu par les notaires Jacques VAN WETTER et Joseph SMEESTERS à Ixelles et Uccle en date du quinze octobre mil neuf cent cinquante-cinq transcrit au cinquième bureau des hypothèques à Bruxelles le vingt-quatre du même mois volume 1610 numéro 5,

- partie de 1) Mademoiselle Arme Marie GOURDET à Liège 2) Mademoiselle Françoise GOURDET à Liège 3) Madame Christiane WILLEMS de LADDERSOUS épouse de Monsieur Adrien MAERTENS de NOORDHOUT à Liège 4) Madame Clémentine WILLEMS de LADDERSOUS épouse de Monsieur Paul HANQUET à Liège 5) Monsieur Pierre WILLEMS de LADDERSOUS à Woluwe-Saint-Pierre 6) Madame Geneviève WILLEMS de LADDERSOUS épouse de Monsieur Pierre Félix Baron d'HUART à Woluwe-Saint-Lambert aux termes d'un procès-verbal d'adjudication définitive dressé par les notaires Paul Vannoorbeeck à Molenbeek-Saint-Jean et Henri Crockaert à Bruxelles, en date du vingt-neuf février mil neuf cent cinquante-six, transcrit.

Originellement la parcelle décrite sub 4 à l'acte de base reçu par le notaire Philippe Boute, prénommé, en date du vingt-deux juin deux mille, dont question ci-après, appartenait à Monsieur Alfons VAN DE WINKEL et son épouse Madame Maria DE WOLF à Forest, pour leur avoir été adjugée aux termes d'une vente publique clôturée aux termes du procès-verbal d'adjudication définitive des notaires Jean-Pierre Jacobs et Armand Wyffels

tous deux à Bruxelles, le seize avril mil neuf cent cinquante-sept, transcrit au cinquième bureau des hypothèques à Bruxelles, le vingt mai suivant, volume 1846, numéro 10.

Monsieur Alfons VAN DE WINKEL susdit est décédé le quinze février mil neuf cent soixante et un, laissant pour seuls héritiers légaux et réservataires, ses quatre enfants, étant: 1) Madame Alice VAN DE WINKEL, 2) Madame Joséphine VAN DE WINKEL, 3) Madame Céline VAN DE WINKEL épouse de Monsieur Willy DEBRUYNE et 4) Monsieur Ernest VAN DE WINKEL, tous prénommés, sous réserve des droits d'un/quart en pleine propriété et d'un/quart en usufruit des biens composant sa succession revenant à son épouse survivante, Madame Maria DE WOLF, prénommée, en vertu de la donation entre époux reçue par le notaire Sohet à Forest, le trois août mil neuf cent cinquante-six, enregistrée.

Cette dernière est elle-même décédée intestat, le six juillet mil neuf cent septante-sept, laissant pour seuls héritiers réservataires, ses quatre enfants, étant les conjoints VAN DE WINKEL précités.



Madame Céline VAN DE WINKEL, épouse de Monsieur Willy DEBRUYNE, précitée, est décédée à Boutersem le onze novembre mil neuf cent septante-sept, laissant pour seul héritier légal et réservataire, son fils, Monsieur Michel DEBRUYNE, sous réserve des droits de moitié en usufruit des biens composant sa succession, revenant à son époux survivant, Monsieur Willy DEBRUYNE, en vertu de la loi du vingt novembre mil huit cent nonante-six, tous deux pré-ommés.

Les biens immobiliers seront repris dans l'état dans lequel ils se trouvent actuellement, avec toutes les servitudes actives et passives, occultes et apparentes, hypothèques charges et privilèges, qui pourraient y être attachés. Il fera valoir les unes et se défendra des autres, le tout à ses risques et périls et sans aucun recours contre la Société. Suite à la transmission universelle du patrimoine de la Société au profit de l'Actionnaire unique, ce dernier est à partir de ce jour, le propriétaire de l'immeuble, et s'engage personnellement à faire transcrire l'immeuble à son nom au bureau des hypothèques compétent.

h.- Que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la société et répondra personnellement et solidairement de tout le passif social et de tous les engagements de la société même inconnus à ce jour.

i.- Que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

j.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats.

k.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à L-5685 Dalheim, 2, Kierlingerstrooss.

#### *Frais*

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de 2.600,- EUR sont à la charge de la société.

#### *Mandat*

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 07 mai 2015. Relation GAC/2015/3898. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015074160/186.

(150084300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2015.

#### **RHC Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 196.855.

#### STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the thirtieth of April.

Before the undersigned Maître Jean Seckler, notary, residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Round Hill Capital Limited (Malta), a limited liability company duly incorporated and validly existing under the laws of Malta, having its registered office at 157, Archbishop Street, Valletta, Malta, registered with the Registrar of Companies under registration number C 59611,

duly represented by Mr. Henri DA CRUZ, employee, residing professionally in Junglinster, pursuant to a proxy given under private seal.

The said proxy signed ne variatur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, acting in the capacity of which it acts, has requested the undersigned notary to draw up the following articles of association (the "Articles") of a société à responsabilité limitée (private limited liability company) it wished to incorporate:

#### **Title I. Form - Name - Registered office - Purpose - Duration**

**Art. 1. Form.** There is hereby formed a société à responsabilité limitée (private limited liability company), governed by the laws pertaining to such an entity, especially the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present Articles (the "Company").

**Art. 2. Name.** The Company's name is "RHC Holding S.à r.l."

**Art. 3. Registered Office.** The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the city of Luxembourg by a decision of the Board of Managers (as defined below), in accordance with these Articles.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or, in case of plurality of shareholders by a resolution of the general meeting of shareholders representing at least seventy five (75%) percent taken by a vote of the majority of the share capital of the Company.

The Company may establish branches or other offices both in Luxembourg or abroad.

**Art. 4. Purpose.** The object of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, the acquisition and/or investment in by way of purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures and any other securities or financial instruments or assets of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and in any type of assets. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

In a general fashion it may grant assistance in any way to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to or with respect to any of its investments for the purposes of efficient management, including without limitation techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

**Art. 5. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

## **Title II. Share capital - Shares**

**Art. 6. Share Capital.** The share capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euros), divided into 12,500 (twelve thousand five hundred) shares with a nominal value of EUR 1 (one euro) each fully subscribed and paid-up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder or, in case of plurality of shareholders by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy five (75%) percent of the share capital of the Company.

**Art. 7. Shares.** Towards the Company, the shares are indivisible and the Company will recognize only one owner per share.

Each share is entitled to an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to such shareholder's ownership of shares.

The shares are freely transferable among shareholders.

When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to non-shareholders.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares (inter vivos) to non-shareholders is subject to the prior approval of the shareholders, representing, at least seventy five (75%) percent of the share capital of the Company given in a general meeting.

The transfer of shares to non-shareholders, by reason of death, must be approved by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy five (75%) percent of the share capital of the Company given in a general meeting.

Shares shall be transferred by instrument in writing in accordance with the Law. The transfer of shares is only binding upon the Company or non-shareholders following a notification to, or acceptance by the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company shall be able to redeem its own shares, in the framework of a decrease of its subscribed capital by cancellation of the redeemed shares, under the following terms and conditions: (i) the redemption price shall be set by

reference to the nominal value of each redeemed share, or if higher within the total amount of any distributable sums in accordance with the entitlement of the redeemed shares as provided for by the Articles. When the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable sums are available as regards the excess purchase price; (ii) the redemption shall be carried out by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital of the Company; (iii) the redeemed shares shall be cancelled following the decrease of the share capital of the Company.

### **Title III. Management**

**Art. 8. Appointment of the managers.** The Company is managed by a board of managers (the “Board of Managers”) composed of at least one or more class A manager(s) and one or more class B manager(s), which need not be shareholders of the Company, and which shall be appointed by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders by a resolution taken by vote of the majority of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company. The remuneration, if any, of the managers shall be determined in the same manner.

A manager may be removed, with or without cause, at any time and replaced by a resolution of the sole shareholder or, in case of plurality of shareholders, by a resolution of the shareholders representing more than fifty (50%) percent of the share capital of the Company.

**Art. 9. Powers of the managers.** All powers not expressly reserved by the Law or these Articles to the sole shareholder or, in case of plurality of shareholders, to the general meeting of shareholders, fall within the competence of the Board of Managers.

The Company shall be bound, towards third parties, by the joint signatures of a class A manager and a class B manager in all matters. The Board of Managers may delegate its powers for specific and limited tasks to one or several ad hoc agents, who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company. The Board of Managers, will determine the powers and remuneration (if any) of the agent, and the duration of its representation as well as any other relevant condition.

**Art. 10. Board of managers.** The Board of Managers may choose among its members a chairman and a vice-chairman.

It may also choose a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company and who shall be responsible for keeping the minutes of the board meetings.

The Board of Managers shall meet when convened by any one manager. Notice stating the business to be discussed, the time and the place, shall be given to all managers at least 24 hours in advance of the time set for such meeting, except as a matter of emergency, in which case the nature and the circumstances of the emergency shall be mentioned in the notice. None notice shall be required when waived by the consent of each manager, or when all the managers are present or represented.

Any manager may act at any meeting by appointing in writing or by any other appropriate telecommunication means another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate to a meeting by phone, videoconference, or any appropriate telecommunication means allowing all managers participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation is deemed equivalent to a participation in person.

A meeting of managers is duly constituted if at the commencement of the meeting there are present in person or by alternate not less than one-half (1/2) of the total number of managers, except when the Board of Managers is composed of less than three (3) managers, in which case the quorum shall be of all the managers.

Decisions of the Board of Managers are validly taken by a resolution approved at a duly constituted meeting of managers of the Company by the affirmative vote of not less than one half (1/2) of the managers present or represented who voted and did not abstain.

Written resolutions approved and signed by all the managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board. Such resolutions may be signed in counterparts, each of which shall be an original and all of which, taken together, shall constitute the same instrument.

Deliberations of the Board of Managers shall be recorded in minutes signed by the chairman or by two (2) managers. Copies or extracts of such minutes shall be signed by the chairman or by two (2) managers.

**Art. 11. Liability of the managers.** No manager assumes any personal liability in relation with any commitment validly made by him in the name of the Company in accordance with these Articles, by reason of his function as a manager of the Company.

### **Title IV. Shareholders’ meetings**

**Art. 12. Sole shareholder.** A sole shareholder assumes all the powers devolved to the general meeting of shareholders in accordance with the Law.

Except the current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded on minutes or drawn-up in writing.



**Art. 13. General meetings.** In case of plurality of shareholders, the general meeting of the shareholders represents all the shareholders of the Company. All the shareholders shall be bound with those resolutions.

General meetings of shareholders may be convened by the Board of Managers failing which by shareholders representing more than fifty (50) percent of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be sent to each shareholder at least 24 hours before the meeting, specifying the time and place of the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the circumstances of the emergency shall be mentioned in the notice convening a general meeting. None notice shall be required when waived by the consent of each shareholder, or when all the shareholders are present or represented and if they all state that they have been duly informed of the agenda of the meeting.

Any shareholder may be represented and act at any general meeting by appointing in written another person to act as such shareholder's proxy, which person needs not to be a shareholder of the Company.

Resolutions of the general meetings of shareholders are validly taken when adopted by the affirmative vote representing more than fifty (50%) percent of the share capital of the Company. If the quorum is not reached at a first meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second meeting.

Resolutions will be validly taken at this second meeting by a majority of votes cast, regardless of the portion of share capital represented.

The holding of shareholders meetings is not compulsory as long as the number of shareholders does not exceed twenty-five (25). In the absence of meetings, shareholders resolutions are validly taken in writing, at the same majority vote cast as the ones provided for general meetings, provided that each shareholder receive in writing by any suitable communication means the whole text of each resolution to be approved prior to his written vote.

However, resolutions to amend the Articles shall only be adopted by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

Each shareholder shall participate to a general meeting of shareholders by phone, videoconference, or any appropriate telecommunication means allowing his designation and allowing all shareholders participating in the meeting to hear each other without discontinuity and allowing them to participate fully in the meeting. Such participation is deemed equivalent to a participation in person.

In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, a general meeting shall be held annually in Luxembourg at the registered office of the Company on the [first Wednesday] of the month of [June] or on the following day if such day is a public holiday.

#### **Title V. Financial year - Annual accounts - Profits - Supervision**

**Art. 14. Financial Year.** The financial year of the Company starts on 1<sup>st</sup> January of each year and ends on 31<sup>st</sup> December of the same year, with the exception of the first financial year which shall start at the incorporation of the Company and end on 31<sup>st</sup> December 2015.

**Art. 15. Annual accounts.** Each year, at the end of the financial year, the Board of Managers shall draw up a balance sheet and the profits and losses account, to which an inventory will be annexed, in accordance with the Law, all together with the annual accounts are submitted to the sole shareholder or in case of plurality of shareholders to the general meeting of shareholders.

**Art. 16. Profits.** The credit balance of the profits and losses account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, such as approved by the sole shareholder or, in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders, represents the net profit of the Company.

Each year, five (5%) percent of the net profit shall be allocated to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the share capital, but must be resumed at any time when it has been broken into.

The remaining profit shall be allocated by resolution of the sole shareholders or, in case of plurality of shareholders, by resolution of the shareholders representing more than fifty (50%) percent of the share capital, resolving to distribute it proportionally to the shares they hold, to carry it forward, or to transfer it to a distributable reserve.

**Art. 17. Interim dividends.** Notwithstanding the above provision, the Board of Managers may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the Board of Managers.

This statement of account must show that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve established in accordance with the Law or the Articles.

**Art. 18. Supervision.** Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditors (commissaire(s) aux comptes) who need not to be shareholder, and will serve

for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following his/their appointment. However his/their appointment can be renewed by the general meeting of shareholders.

The review of the accounts shall be entrusted to one or more approved statutory auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé (s)) appointed by a resolution of the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may however appoint an auditor at any time.

#### **Title VI. Dissolution - Liquidation**

**Art. 19. Dissolution.** The dissolution of the Company shall be resolved by a resolution of the sole shareholder or, in case of plurality of the shareholders, by a resolution of the general meeting of shareholders by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy five (75%) percent of the share capital of the Company. The Company shall not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of any shareholder.

**Art. 20. Liquidation.** The liquidation of the Company will be carried out by one or more liquidators appointed by the sole shareholder or in case of plurality of shareholders by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy five (75%) percent of the share capital of the Company. This resolution shall determine his/their powers and remuneration. At the time of closing of the liquidation, the assets of the Company will be allocated to the sole shareholder or, in case of plurality of shareholders, to the shareholders, proportionally to the shares they hold.

#### *Subscription and Payment*

All the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares, representing the entire share capital of the Company have been fully subscribed and paid-up by Round Hill Capital Limited (Malta), prenamed.

The amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euros) is now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary by producing a blocked funds certificate issued by the bank ING Luxembourg.

#### *Costs*

The amount of the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR one thousand two hundred eighty Euro (EUR 1,280.-).

#### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder representing the entirety of the subscribed share capital of the Company passed the following resolutions:

- 1) The number of members of the Board of Managers is fixed at two (2);
- 2) The following persons are appointed as members of the Board of Managers of the Company for an undetermined duration:
  - i. Mr. Paul Bashir, born on 2 September 1975, in Shotley Bridge, United Kingdom, with professional address at 250 Kings Road, London SW3 5UE, United Kingdom, as class A manager; and
  - ii. Mr. Kemal Akyel, born on 2 June 1977, in Beringen, Belgium, with professional address at 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg., as class B manager;
- 3) The registered office of the Company is established at 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version.

On request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, in faith of which we, the undersigned Notary, have set hand and seal in the city of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the holder of the power of attorney, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le trente avril.

Par devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-duché de Luxembourg,

A comparu:

Round Hill Capital Limited (Malte), une société de droit maltais, ayant son siège social au 157, Archbishop Street, La Valette, Malte, enregistrée auprès du Registre de Commerce de Malte (Registrar of Companies) sous le numéro C 59611,

dûment représentée par Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par le partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Ladite partie comparante, agissant es qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

### **Titre I<sup>er</sup> . Forme - Dénomination - Siège social - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée, régie par le droit applicable à ce type de sociétés et plus particulièrement par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents Statuts (la «Société»).

**Art. 2. Dénomination.** La dénomination de la Société est «RHC Holding S.à r.l.».

**Art. 3. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand- Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du Conseil de Gérance (tel que défini ci-dessous), conformément aux présents Statuts.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par une résolution de l'assemblée générale des associés, prise par la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social.

La Société pourra établir des succursales ou bureaux dans le Grand-Duché du Luxembourg, ainsi qu'à l'étranger.

**Art. 4. Objet.** L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations et d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toutes autres entités, entreprises ou investissements, l'acquisition et/ou l'investissement par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, de bons, d'obligations, de créances et toutes sûretés, avoirs ou instruments financiers de quelque nature que ce soit, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et peut investir de quelque manière que ce soit et dans tous types d'avoirs. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'obligations, bons, certificats et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant de tous emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut, en outre, nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

D'une manière générale elle peut prêter assistance de quelque manière que ce soit à toutes sociétés ou entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font parties du groupe de sociétés auquel appartient la Société, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

La Société peut généralement employer toutes techniques et tous instruments en relation avec un quelconque de ses investissements dans le but d'une gestion efficace, y compris sans limitation des techniques et des instruments destinés à protéger la Société contre les risques de crédit, de taux de change, taux d'intérêt et tout autre risque.

La Société peut enfin accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

**Art. 5. Durée.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

### **Titre II. Capital social - Parts sociales**

**Art. 6. Capital social.** Le capital social est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros), divisé en 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune entièrement souscrite et libérée.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés par une résolution de l'assemblée générale des associés, prise par la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social.

**Art. 7. Parts sociales.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne connaît qu'un seul propriétaire par part sociale.

Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels aux parts sociales qu'il détient.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles à l'égard des tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales entre vifs à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés donnée en assemblée générale représentant, au moins, soixante-quinze pour cent (75%) du capital social.

La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès d'un associé doit être approuvée par résolution de l'assemblée générale prise par la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social.

La cession de parts sociales est constatée par écrit conformément à la Loi et ne pourra être opposable à la Société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société pourra procéder au rachat de ses propres parts sociales, dans le cadre d'une réduction de son capital souscrit, par annulation des parts rachetées et conformément aux modalités et conditions suivantes: (i) le prix de rachat sera fixé par référence à la valeur nominale de chacune des parts sociales rachetées, ou au montant total de toutes les sommes distribuables et en conformité avec les droits conférés aux parts sociales rachetées tel que prévu par les Statuts. Lorsque le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où des sommes distribuables suffisantes sont disponibles pour couvrir l'excédent de prix; (ii) le rachat sera décidé par une résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution de l'assemblée générale des associés, prise par la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social; (iii) les parts sociales rachetées seront annulées immédiatement après la réduction du capital social.

### Titre III. Gérance

**Art. 8. Nomination des gérants.** La Société est gérée par un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance») comprenant au moins un ou plusieurs gérants(s) de catégorie A et un ou plusieurs gérant(s) de catégorie B qui n'ont pas à être associés de la Société et qui sont nommés par résolutions de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution de l'assemblée générale des associés, prise par la majorité des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social. La rémunération, le cas échéant, du ou des gérant(s) est déterminée de la même manière que pour leur nomination.

Un gérant peut être révoqué, avec ou sans juste motif, à tout moment, et être remplacé par résolution de l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par une résolution de l'assemblée générale des associés, prise par la majorité des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social.

**Art. 9. Pouvoirs des gérants.** Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, à l'assemblée générale des associés, seront de la compétence du Conseil de Gérance.

La Société est engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Le Conseil de Gérance peut déléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques et limitées à un ou plusieurs agents ad hoc, qui n'ont pas à être associé(s) ou gérant(s) de la Société. Le Conseil de Gérance déterminera les pouvoirs et rémunérations (s'il y a lieu) des agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres modalités ou conditions de leur mandat.

**Art. 10. Conseil de gérance.** Le Conseil de Gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président.

Le Conseil de Gérance pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas à être un gérant ou associé de la Société et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation d'un gérant. La convocation détaillant les points à l'ordre du jour, l'heure et le lieu de la réunion, sera donnée à l'ensemble des gérants au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion. Aucune convocation ne sera requise dès lors que chacun des gérants y a renoncé ou lorsque tous les gérants sont présents ou représentés.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit ou par tout autre moyen de communication adéquat un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut participer à une réunion du Conseil de Gérance par téléphone, visioconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des gérants participant à la réunion de s'entendre les uns les autres au même moment. Une telle participation sera réputée équivalente à une participation physique.

Une réunion du Conseil de Gérance est dûment tenue, si au commencement de celle-ci, la moitié du nombre total de gérants de la Société est présente en personne ou représentée, sauf lorsque le Conseil de Gérance est composée de moins de trois (3) gérants auquel cas, le quorum sera de tous les gérants.

Les décisions du Conseil de Gérance sont prises valablement par une résolution approuvée lors d'une réunion du Conseil de Gérance de la Société dûment réunie, par vote d'au moins la moitié (1/2) des gérants présents ou représentés qui ont voté et ne se sont pas abstenus.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises lors d'une réunion du Conseil de Gérance. Les résolutions pourront être signées sur des exemplaires séparés, chacun d'eux étant un original et tous ensembles constituant un seul et même acte.

Les délibérations du Conseil de Gérance seront consignées dans des procès-verbaux signés par le président ou par deux gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux seront signés par le président ou par deux gérants.

**Art. 11. Responsabilité des gérants.** Aucun gérant n'assume de responsabilité personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société dans le cadre de ses fonctions de gérant de la Société et conformément aux Statuts.

#### **Titre IV. Assemblée générale des associés**

**Art. 12. Associé unique.** En présence d'un associé unique, l'associé unique assume tous les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés conformément à la Loi.

Hormis les opérations courantes conclues à des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent faire l'objet de procès-verbaux ou être établis par écrit.

**Art. 13. Assemblées générales.** En cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés de la Société représente l'ensemble des associés de la Société. Ses résolutions lient tous les associés de la Société.

Les assemblées générales d'associés peuvent être convoquées par le Conseil de Gérance à défaut, par les associés représentant plus de cinquante pourcent (50%) du capital social.

Les convocations écrites à une Assemblée Générale indiquant l'ordre du jour doivent être envoyées à chaque associé au moins vingt-quatre (24) heures avant l'assemblée en indiquant l'heure et le lieu de la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à l'assemblée générale. Aucune convocation ne sera requise dès lors que chacun des associés y a renoncé ou lorsque tous les associés sont présents ou représentés et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour.

Tout associé peut se faire représenter et agir à toute assemblée générale en nommant comme mandataire et par écrit un tiers qui n'a pas à être associé de la Société.

Les résolutions de l'assemblée générale des associés sont valablement adoptées par vote des associés représentant plus de cinquante pourcent (50%) du capital social. Si le quorum n'est pas atteint lors d'une première assemblée, les associés seront convoqués par lettre recommandée à une seconde assemblée.

Lors de cette seconde assemblée, les résolutions sont valablement adoptées à la majorité des votes émis, quel que soit la portion du capital représenté.

Si le nombre d'associés de la Société est inférieur ou égal à vingt-cinq (25), les résolutions des associés sont adoptées par voie de circulaires écrites, à la même majorité des votes exprimés que pour une Assemblée Générale, et pour autant que chaque associé ait reçu, par tout moyen de communication approprié, l'intégralité du texte de chaque résolution soumise à approbation, préalablement à son vote écrit.

Les résolutions décidant de modifier les Statuts ne peuvent cependant être adoptées que par une résolution prise à la majorité des associés et représentant au moins soixante-quinze pourcent (75%) du capital social.

Tout associé peut prendre part à une assemblée générale des associés par conférence téléphonique, visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et permettant que toutes les personnes participant à l'assemblée s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à l'assemblée. Cet associé est censé être présent pour le calcul du quorum de la majorité.

Si la Société compte plus de 25 associés, l'assemblée générale annuelle des associés devra être tenue annuellement à Luxembourg au siège social de la Société le [premier mercredi] du mois de [juin] ou le lendemain si ce jour est férié.

#### **Titre V. Exercice social - Comptes sociaux - Profits - Révision**

**Art. 14. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année, à l'exception du premier exercice qui commencera à la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2015.

**Art. 15. Comptes annuels.** Tous les ans, à la clôture de l'exercice social, le Conseil de Gérance dresse un bilan et un compte de pertes et profits auxquels un inventaire est annexé, conformément à la Loi, l'ensemble, avec les comptes annuels, est alors soumis à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés à l'assemblée générale des associés.

**Art. 16. Bénéfices.** Le solde positif du compte de pertes et profits, après la déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions, tel qu'approuvé par l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par l'Assemblée Générale des associés, représente le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net est affecté à la réserve légale. Cette affectation cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint un dixième (10%) du capital social, mais doit être reprise à tout moment jusqu'à entière reconstitution.

Le bénéfice restant est affecté, par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité des associés, par résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social, décidant de sa distribution aux associés, pro-



portionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent, de son report à nouveau, ou de son allocation à une réserve distribuable.

**Art. 17. Dividendes intérimaires.** Nonobstant ce qui précède, le Conseil de Gérance peut décider de verser des dividendes intérimaires avant la clôture de l'exercice social en cours sur la base d'un état comptable établi par le Conseil de Gérance.

Cet état comptable doit faire ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution de tels dividendes. Les fonds à distribuer ne peuvent excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à une réserve constituée conformément à la Loi ou aux Statuts.

**Art. 18. Surveillance.** Lorsque le nombre des associés excède vingt-cinq (25), la surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non, qui exerceront leur mandat jusqu'à la date de l'assemblée générale annuelle des associés qui suit leur nomination. Cependant leur mandat peut être renouvelé par l'assemblée générale des associés.

La Société confiera la révision de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés pourra cependant nommer un réviseur d'entreprise agréé à tout moment.

## **Titre VI. Dissolution - Liquidation**

**Art. 19. Dissolution.** La dissolution de la Société sera décidée par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'Assemblée Générale des associés par une résolution prise par un vote positif de la majorité des associés, représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social. La Société ne sera pas dissoute par la mort, la suspension des droits civils, la déconfiture ou la faillite d'un associé.

**Art. 20. Liquidation.** La liquidation de la Société est menée par un ou plusieurs liquidateurs désignés par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par un vote positif de la majorité des associés, représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social. Cette résolution déterminera leurs pouvoirs et rémunération. Au moment de la clôture de la liquidation, les actifs de la Société seront à l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, aux associés, proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent.

### *Souscription et Paiement*

La totalité des 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social a été entièrement souscrite et libérée (en numéraire) par Round Hill Capital Limited (Malte), susnommée.

Le montant de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) est donc à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par la production d'un certificat de blocage des fonds émis par la banque ING Luxembourg.

### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, coûts ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombe à la Société en raison de sa constitution, sont approximativement évalués à mille deux cent quatre-vingt euros (EUR 1.280,-).

### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant la totalité du capital social souscrit de la Société, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre de membres au Conseil de Gérance est fixé à deux (2).
- 2) Les personnes suivantes sont nommées membres du Conseil de Gérance de la Société pour une durée indéterminée:
  - i. M. Paul Bashir, né le 2 septembre 1975, à Shotley Bridge, Royaume-Uni, demeurant professionnellement à 250 Kings Road, London SW3 5UE, en tant que gérant de catégorie A; et
  - ii. M. Kemal Akyel, né le 2 juin 1977, à Beringen, Belgique, demeurant professionnellement à 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B;
- 3) Le siège social de la Société est établi au 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate par la présente qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 07 mai 2015. Relation GAC/2015/3905. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

Référence de publication: 2015074124/462.

(150084729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2015.

**City RE 20 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.  
R.C.S. Luxembourg B 183.798.

—  
EXTRAIT

La Société a pris connaissance que l'adresse de son gérant, Monsieur Maqboolali Mohamed, se trouve désormais au 15 Sackville Street, Londres W1S 3DJ, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2015.

*Pour la Société*

Référence de publication: 2015075194/13.

(150086080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2015.

---

**Professional Kitchen Equipment S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 123.045.

—  
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 23 avril 2015, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de la liquidation de la société anonyme PROFESSIONAL KITCHEN EQUIPMENT SA (R.C.S. N° B0123045), dont le siège social à L-1145 Luxembourg, rue des Aubépines, a été dénoncé en date du 30 novembre 2009.

Pour extrait conforme

Me Réguia AMIALI

*Le liquidateur*

48-52, rue du Canal

L-4050 Esch-sur-Alzette

Référence de publication: 2015074793/16.

(150085134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2015.

---

**European Media Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 32.921.330,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 171.774.

In the year two thousand and fifteen, on the eleventh day of May.

Before the undersigned, Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

European Media Holding II S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 331,064.- and its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 181589 (EMH II);

European Media Holding III S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 13,232.- and its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 182025 (EMH III);

Sadaur Trading Limited, a company established and existing under the laws of Cyprus, having its registered office at 33 Arch. Makariou III, Frixos Court, 3<sup>rd</sup> Floor, Office 33, 6017 Larnaca, Cyprus and registered with the Department of the Registrar of Companies and Official Receiver of the Republic of Cyprus under number HE342634 (CyprusCo);

all represented by Mr Benoit TASSIGNY, notary's clerk, with professional address at 39, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg,

by virtue of 3 powers of attorney given under private seal on 11 May 2015.

Which powers of attorney, after being signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

I) Such appearing parties, represented as stated here above (the Shareholders and each a Shareholder), have requested the notary to enact the following:

- That the present private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name of “European Media Holding S.à r.l.” (the Company), with registered office at 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 171774 has been incorporated by a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 23 August 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 26 October 2012 under number 2645. The articles of association of the Company (the Articles) have been lastly amended by a deed of Maître Jacques Castel, notary residing in Grenvenmacher, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 6 august 2014 published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations dated 10 October 2014 under number 2871.

- That the share capital of the Company amounts to EUR 45,889,278.- (forty five million eight hundred and eighty-nine thousand two hundred and seventy-eight euros) represented by 11,472,319 (eleven million four hundred and seventy-two thousand three hundred and nineteen) ordinary A shares with a par value of EUR 1.- (one euro) each and 34,416,959 (thirty-four million four hundred and sixteen thousand nine hundred and fifty nine) ordinary B shares with a par value of EUR 1.- (one euro) each.

- That the Shareholders holding 100% of the share capital of the Company declare having been informed in advance on the agenda of the meeting (the Meeting) and to have waived any convening notice. The Meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on the following agenda:

*Agenda:*

1. Decision to reduce the share capital of the Company from its amount of EUR 45,889,278.- (forty-five million eight hundred and eighty-nine thousand and two hundred and seventy-eight euros) down to EUR 32,921,330.- (thirty two million nine hundred and twenty one thousand three hundred and thirty euros), by cancellation of 3,241,987 (three million two hundred and forty one thousand nine hundred and eighty seven) ordinary A shares and 9,725,961 (nine million seven hundred and twenty five thousand nine hundred and sixty one) ordinary B shares in the proportions as detailed in the table below:

Shareholder	Number of Shares		Cancelled Shares	Shareholding post share capital reduction
	Class A	Class B		
EMH II .....	- 33,105,862		9,355,455	23,750,407
EMH III .....	- 1,311,097		370,506	940,591
CyprusCo .....	11,472,319	-	3,241,987	8,230,332
TOTAL .....	11,472,319	34,416,959	12,967,948	32,921,330

Decision to repay (i) to each Shareholder an amount of EUR 1.- (one euro) per Cancelled Share and (ii) to CyprusCo an amount of EUR 823,829 (eight hundred and twenty three thousand eight hundred and twenty nine euros) corresponding to reimbursement of the share premium attached to ordinary A Cancelled Shares (the Share Premium Repayment) such that the Shareholders shall respectively be entitled to the repayment of an amount as set opposite their name in the table below:

Shareholder	Cancelled Shares	Share Capital Repayment (EUR)
EMH II .....	9,355,455	9,355,455.- (Equivalent to PLN 38,179,611.86)
EMH III .....	370,506	370,506.- (Equivalent to PLN 1,512,034.99)
CyprusCo .....	3,241,987	4,065,816.- (Equivalent to PLN 16,592,595.10)
		EUR 3,241,987 (equivalent to PLN 13,230,548.95) being (i) the aggregate nominal value of the cancelled ordinary A plus (ii) EUR 823,829 (equivalent to PLN 3,362,046.15) corresponding to the Share Premium Repayment
TOTAL .....	12,967,948	13,791,777.- (Equivalent to PLN 56,284,241.94)

Decision to express the Share Capital Repayments and the Share Premium Repayment in both EUR and PLN in accordance with a currency exchange rate between Polish Zloty (PLN) and Euro (EUR) determined as 4.0810 and to agree that the respective payments to the respective Shareholders will be made in either EUR or PLN, subject to their discretion and preference, it being understood that in case where the distribution of amount expressed in PLN would result into an excess of distribution in EUR, based on the currency exchange rate applicable on the date of the notarial deed, the PLN equivalent amount shall be reduced accordingly.

2. Decision to amend article 6 paragraph 1 of the Articles as a consequence of the above resolution.



The Meeting thus requested the undersigned notary to record the following resolutions adopted by the Shareholders represented:

*First resolution*

The Meeting resolves to reduce the share capital of the Company from its amount of EUR 45,889,278.- (forty-five million eight hundred and eighty-nine thousand and two hundred and seventy-eight euros) down to EUR 32,921,330 (thirty two million nine hundred and twenty one thousand three hundred and thirty euros), by cancellation of 3,241,987 (three million two hundred and forty one thousand nine hundred and eighty seven) ordinary A shares and 9,725,961 (nine million seven hundred and twenty five thousand nine hundred and sixty one) ordinary B shares in the proportions as detailed in the table below:

Shareholder	Number of Shares		Cancelled Shares	Shareholding post share capital reduction
	Class A	Class B		
EMH II .....	- 33,105,862		9,355,455	23,750,407
EMH III .....	- 1,311,097		370,506	940,591
CyprusCo .....	<u>11,472,319</u>	<u>-</u>	<u>3,241,987</u>	<u>8,230,332</u>
TOTAL .....	11,472,319	34,416,959	12,967,948	32,921,330

The Meeting resolves to repay (i) to each Shareholder an amount of EUR 1.- (one euro) per Cancelled Share and (ii) to CyprusCo an amount of EUR 823,829 (eight hundred and twenty three thousand eight hundred and twenty nine euros) corresponding to the Share Premium Repayment such that the Shareholders shall respectively be entitled to the repayment of an amount as set opposite their name in the table below:

Shareholder	Cancelled Shares	Share Capital Repayment (EUR)
EMH II .....	9,355,455	9,355,455 (Equivalent to PLN 38,179,611.86)
EMH III .....	370,506	370,506 (Equivalent to PLN 1,512,034.99)
CyprusCo .....	3,241,987	4,065,816 (Equivalent to PLN 16,592,595.10)
		EUR 3,241,987 (equivalent to PLN 13,230,548.95)
		being (i) the aggregate nominal value of the cancelled ordinary A plus (ii)
		EUR 823,829 (equivalent to PLN 3,362,046.15)
		corresponding to the Share Premium Repayment
TOTAL .....	<u>12,967,948</u>	<u>13.791.777.- (Equivalent to PLN 56,284,241.94)</u>

The Meeting resolved to express the Share Capital Repayments and the Share Premium Repayment in both EUR and PLN in accordance with a currency exchange rate between Polish Zloty (PLN) and Euro (EUR) determined as 4.0810 and to agree that the respective payments to the respective Shareholders will be made in either EUR or PLN, subject to their discretion and preference, it being understood that in case where the distribution of amount expressed in PLN would result into an excess of distribution in EUR, based on the currency exchange rate applicable on the date of the notarial deed, the PLN equivalent amount shall be reduced accordingly.

*Second resolution*

The Meeting resolves to amend paragraph 1 of article 6 of Articles to reflect changes as a consequence of the above resolution.

Paragraph 1 of article 6 of the Articles shall henceforth read as follows:

“ **Art. 6.** The Company's capital is set at EUR 32,921,330.- (thirty two million nine hundred and twenty one thousand three hundred and thirty euros), represented by 8,230,332 (eight million two hundred and thirty thousand three hundred and thirty two) ordinary A shares having a par value of EUR 1.- (one euro) and 24,690,998 (twenty four million six hundred and ninety thousand nine hundred and ninety eight) ordinary B shares with a par value of EUR 1.- (one euro) each.”

*Costs*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to EUR 2,000.-.

*Declaration*

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version, and on request of the Shareholders, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall prevail.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the Shareholders known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the Shareholders signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le onze mai.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ONT COMPARU:

European Media Holding II S.à r.l., une société à responsabilité limitée, enregistrée sous les lois luxembourgeoises, ayant un capital social fixé à EUR 331.064,- et son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 181589 (EMH II);

European Media Holding III S.à r.l., une société à responsabilité limitée, enregistrée sous les lois luxembourgeoises, ayant un capital social fixé à EUR 13.232,- et son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B182025 (EMH III);

Sadaur Trading Limited, une société établie et existant sous les lois chypriotes, ayant son siège social au 33 Arch. Makariou III, Frixos Court, 3<sup>ème</sup> étage, office 33, 6017 Larnaca, Chypre et immatriculée auprès du département de l'enregistrement des sociétés et des recettes de la République de Chypre sous le numéro HE342634 (CyprusCo);

représentées par Monsieur Benoit TASSIGNY, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle au 39, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg,

en vertu de 3 procurations données sous seing privé données le 11 mai 2015.

Lesdites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes représentées comme indiquées ci-avant (les Associés) ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée établie et existant au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «European Media Holding S.à r.l.» (la Société), ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171774 a été constituée suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en date du 23 août 2012 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2645 du 26 octobre 2012. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Jacques Castel, notaire de résidence à Grevenmacher, Grand-Duché de Luxembourg, en remplacement de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 6 août 2014, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 2871 du 10 octobre 2014.

- Que le capital social de la Société s'élève à EUR 45.889.278,- (quarante-cinq millions huit cent quatre-vingt-neuf mille deux cent soixante-dix-huit euros) représenté par 11.472.319 (onze millions quatre cent soixante-douze mille trois cent dix-neuf) parts sociales ordinaires de classe A ayant une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune et 34.416.959 (trente-quatre millions quatre cent seize mille neuf cent cinquante-neuf) parts sociales ordinaires de classe B ayant une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.

- Que les Associés représentant 100 % du capital social de la Société déclarent avoir été informés par avance de l'agenda de la réunion (la Réunion) et avoir renoncé à toute convocation. La Réunion est ce faisant régulièrement constituée et peut donc valablement délibérer et décider sur l'agenda suivant:

*Agenda:*

1. Décision de réduire le capital social de la Société de EUR 45.889.278,-(quarante-cinq millions huit cent quatre-vingt-neuf mille deux cent soixante-dix-huit euros) à EUR 32.921.330,- (trente-deux millions neuf cent vingt et un mille trois cents trente euros) par annulation de 3.241.987 (trois millions deux cent quarante et un mille neuf cent quatre-vingt-sept) parts sociales de classe A et 9.725.961 (neuf millions sept cent vingt-cinq mille neuf cent soixante et une) parts sociales de classe B dans les proportions telles que détaillées dans le tableau ci-dessous:

Associés	Nombre de Parts Sociales		Parts Sociales Annulées	Actionnariat après la réduction de capital social
	ordinaires de classe A	ordinaires de classe B		
EMH II .....	-	33.105.862	9.355.455	23.750.407
EMH III .....	-	1.311.097	370.506	940.591
CyprusCo .....	11.472.319	-	3.241.987	8.230.332
TOTAL .....	11.472.319	34.416.959	12.967.948	32.921.330

Décision de rembourser (i) à chaque Associé un montant de EUR 1,- (un euro) par Part Sociale Annulée et (ii) à CyprusCo un montant de EUR 823.829,- (huit cent vingt-trois mille huit cent vingt-neuf euros) correspondant au remboursement de la prime d'émission attachée aux parts sociales ordinaires de classe A annulées (le Remboursement de Prime d'Emission)

de telle sorte que les Associés auront respectivement droit au remboursement d'un montant figurant face à leur nom dans le tableau ci-dessous:

Associés	Parts Sociales Annulées	Remboursement (EUR)
EMH II .....	9.355.455	9.355.455 (Equivalent à PLN 38.179.611,86)
EMH III .....	370.506	370.506,- (Equivalent à PLN 1.512.034,99)
CyprusCo .....	3.241.987	4.065.816,- (Equivalent à PLN 16.592.595,10) EUR 3.241.987,- (Equivalent à PLN 13.230.548,95)
		étant (i) le montant de valeur nominale cumulé des parts sociales de classe A annulées plus (ii) EUR 823.829,- (Equivalent à PLN 3.362.046,15) correspondant au Remboursement de Prime d'Emission
TOTAL .....	<u>12.967.948</u>	<u>13.791.777,- (Equivalent à PLN 56.284.241,94)</u>

Décision d'exprimer les remboursements des parts sociales annulées à la fois en EUR et en PLN en accord avec un taux de change entre PLN et EUR fixé à 4.0810 et de convenir que les remboursements respectifs faits aux actionnaires respectifs seront effectués en EUR ou en PLN à leur entière discrétion et préférence, étant entendu que dans l'hypothèse où la distribution de montant exprimé en PLN consisterait en un excès de distribution en EUR, sur base du taux de change applicable au jour de l'acte notarié, l'équivalent en PLN sera réduit en conséquence.

2. Décision de modifier le paragraphe 1 de l'article 6 des Statuts en conséquence de la résolution prise ci-dessus.

La Réunion a donc requis le notaire instrumentant d'enregistrer les résolutions suivantes adoptées par les Associés représentés:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de réduire le capital social de la Société de son montant actuel EUR 45.889.278,- (quarante-cinq millions huit cent quatre-vingt-neuf mille deux cent soixante-dix-huit euros) à EUR 32.921.330 (trente-deux millions neuf cent vingt et un mille trois cent trente euros) par annulation de 3.241.987 (trois millions deux cent quarante et un mille neuf cent quatre-vingt-sept) parts sociales de classe A et 9.725.961 (neuf millions sept cent vingt-cinq mille neuf cent soixante et une) parts sociales de classe B dans les proportions telles que détaillées dans le tableau ci-dessous:

Associés	Nombre de Parts Sociales ordinaires de classe A	Parts ordinaires de classe B	Parts Sociales Annulées	Actionnariat après la réduction de capital social
EMH II .....	-	33.105.862	9.355.455	23.750.407
EMH III .....	-	1.311.097	370.506	940.591
CyprusCo .....	<u>11.472.319</u>	<u>-</u>	<u>3.241.987</u>	<u>8.230.332</u>
TOTAL .....	<u>11.472.319</u>	<u>34.416.959</u>	<u>12.967.948</u>	<u>32.921.330</u>

L'assemblée décide de rembourser (i) à chaque Associé un montant de EUR 1,-(un euro) par Part Sociale Annulée et (ii) à CyprusCo un montant de EUR 823.829 (huit cent vingt-trois mille huit cent vingt-neuf) correspondant au remboursement de la prime d'émission attachée aux parts sociales ordinaires de classe A annulées (le Remboursement de Prime d'Emission) de telle sorte que les Associés auront respectivement droit au remboursement d'un montant figurant face à leur nom dans le tableau ci-dessous:

Associés	Parts Sociales Annulées	Remboursement (EUR)
EMH II .....	9.355.455	9.355.455 (Equivalent à PLN 38.179.611,86)
EMH III .....	370.506	370.506 (Equivalent à PLN 1.512.034,99)
CyprusCo .....	3.241.987	4.065.816 (Equivalent à PLN 16.592.595,10) EUR 3.241.987 (Equivalent à PLN 13.230.548,95)
		étant (i) le montant de valeur nominale cumulé des parts sociales de classe A annulées plus (ii) EUR 823.829 (Equivalent à PLN 3.362.046,15) correspondant au Remboursement de Prime d'Emission
TOTAL .....	<u>12.967.948</u>	<u>13.791.777 (Equivalent à PLN 56.284.241,94)</u>

L'assemblée décide d'exprimer les remboursements des parts sociales annulées à la fois en EUR et en PLN en accord avec un taux de change entre PLN et EUR fixé à 4.0810 et de convenir que les remboursements respectifs faits aux Associés respectifs seront effectués en EUR ou en PLN à leur entière discrétion et préférence, étant entendu que dans l'hypothèse où la distribution de montant exprimé en PLN consisterait en un excès de distribution en EUR, sur base du taux de change applicable au jour de l'acte notarié, l'équivalent en PLN sera réduit en conséquence.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier le paragraphe 1 de l'article 6 des Statuts en conséquence de la résolution prise ci-dessus. Le paragraphe 1 de l'article 6 des Statuts sera désormais lu comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à EUR 32.921.330,- (trente-deux millions neuf cent vingt et un mille trois cent trente euros) représenté par 8.230.332 (huit millions deux cent trente mille trois cent trente-deux) parts sociales ordinaires de classe A ayant une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune et 24.690.998 (vingt-quatre millions six cent quatre-vingt-dix mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit) parts sociales ordinaires de classe B ayant une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à EUR 2.000,-.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui parle et comprend la langue anglaise, déclare que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la requête des Associés, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des Associés connu du notaire par ses nom, prénom, statut et résidence, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. TASSIGNY, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 15 mai 2015. Relation: 1LAC/2015/15125. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015075279/279.

(150086394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2015.

**Data Center Infrastructure S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.361.213,41.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 170.137.

In the year two thousand and fifteen, the sixth day of May.

Before Maître Danielle KOLBACH, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand-Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Data Center Infrastructure S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 1,361,213.41 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 170137 (the Company). The Company was incorporated on 9 July 2012 pursuant to a deed recorded by Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2012 of 14 August 2012. The articles of association of the Company (the Articles) have last been amended on 24 March 2015, pursuant to a deed recorded by the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

There appeared:

(1) Data Center S.C.A., a Luxembourg corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) having its registered office at 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 193221 (Data Center),

hereby represented by Allen & Overy, société en commandite simple, société d'avocats inscrite à la liste V du barreau de Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal, itself represented by Mrs. Virginie PIERRU, notary clerk, residing professionally at L-8510 Redange-sur-Attert, 66, Grand-Rue,

(2) Data Center II S.C.A., a Luxembourg corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) having its registered office at 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 170139 (Data Center II),

hereby represented by Allen & Overy, société en commandite simple, société d'avocats inscrite à la liste V du barreau de Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal, itself represented by Mrs. Virginie PIERRU, prenamed.

Data Center and Data Center II shall hereinafter collectively be referred to as the Shareholders.

The proxies of the shareholders of the Company, after having been signed *ne varietur* by the proxyholders acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Meeting has requested the undersigned notary to record the following:

I. that the agenda of the Meeting (the Agenda) is worded as follows:

(1) decrease of the share capital of the Company by an amount of EUR 881,850.84 (eight hundred eighty-one thousand eight hundred fifty Euros and eighty-four Cents) to bring the share capital from its current amount of EUR 1,361,213.41 (one million three hundred and sixty-one thousand two hundred and thirteen Euros and forty-one Cents) to an amount of EUR 479,362.57 (four hundred seventy-nine thousand three hundred sixty-two Euros and fifty-seven Cents) by way of the cancellation of 88,185,084 (eighty-eight million one hundred eighty-five thousand eighty-four) S.à r.l. Class 1 Shares held by Data Center S.C.A. and the allocation of the amount resulting from such capital decrease to the distributable reserves of the Company;

(2) distribution of the Equalisation Distribution (as defined in the Articles) in the amount of EUR 2,490,518.25 (two million four hundred ninety thousand five hundred eighteen Euros and twenty-five Cents) out of the share premium account to Data Center II S.C.A.;

(3) increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 877,614.11 (eight hundred seventy-seven thousand six hundred fourteen Euros and forty-two Cents) in order to bring the share capital of the Company from its current amount of EUR 479,362.57 (four hundred seventy-nine thousand three hundred sixty-two Euros and fifty-seven Cents) to EUR 1,356,976.68 (one million three hundred fifty-six thousand nine hundred seventy-six thousand Euros and sixty-eight Cents) by way of creation and issuance of (i) 78,632,776 (seventy-eight million six hundred thirty-two thousand seven hundred seventy-six) S.à r.l. Class 1 Shares and (ii) 9,128,635 (nine million one hundred twenty-eight thousand six hundred thirty-five) S.à r.l. Class 2 Shares, having a nominal value of EUR 0.01 (one Cent) each;

(4) subscription to and payment in full of the new shares specified under item (3) above by Data Center S.C.A. by means of a contribution in cash in an amount of EUR 2,490,518.25 (two millions four hundred ninety thousand five hundred eighteen Euros and twenty-five Cents);

(5) increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 1,365,450.14 (one million three hundred sixty-five thousand four hundred fifty Euros and fourteen Cents) in order to bring the share capital of the Company from its current amount of EUR 1,356,976.68 (one million three hundred fifty-six thousand nine hundred seventy-six thousand Euros and sixty-eight Cents) to an amount of EUR 2,722,426.82 (two million seven hundred twenty-two thousand four hundred twenty-six Euros and eighty-two Cents) by way of creation and issuance of (i) 79,123,822 (seventy-nine million one hundred and twenty-three thousand eight hundred twenty-two) S.à r.l. Class 1 Shares and (ii) 57,421,192 (fifty-seven million four hundred twenty-one thousand one hundred ninety-two) S.à r.l. Class 2 Shares, having a nominal value of EUR 0.01 (one Cent) each;

(6) subscription to and payment in full of (i) 79,123,822 (seventy-nine million one hundred and twenty-three thousand eight hundred twenty-two) new S.à r.l. Class 1 Shares and 9,185,645 (nine million one eighty-five thousand six hundred forty-five) new S.à r.l. Class 2 Shares by Data Center S.C.A. by means of a contribution in kind of a receivable held by Data Center S.C.A. against the Company in an amount of EUR 76,685,548.03 (seventy-six million six hundred eighty-five thousand five hundred forty-eight Euros and three Cents) (ii) 48,235,547 (forty-eight million two hundred thirty-five thousand five hundred forty-seven) new S.à r.l. Class 2 Shares by Data Center II S.C.A. by means of a contribution in kind of a receivable held by Data Center II S.C.A. against the Company in an amount of EUR 41,886,446.35 (forty-one million eight hundred eighty-six thousand four hundred forty-six Euros and thirty-five Cents);

(7) decrease of the share capital of the Company by an amount of EUR 1,361,213.41 (one million three hundred sixty-one thousand two hundred thirteen Euros and forty-one Cents) to bring the share capital from its current amount of EUR 2,722,426.82 (two million seven hundred twenty-two thousand four hundred twenty-six Euros and eighty-two Cents) to an amount of EUR 1,361,213.41 (one million three hundred sixty-one thousand two hundred thirteen Euros and forty-one Cents) by way of the cancellation of (i) 78,878,318 (seventy eight million eight hundred seventy-eight thousand three hundred eighteen) S.à r.l. Class 1 Shares and 9,157,140 (nine million one hundred fifty-seven thousand one hundred forty) S.à r.l. Class 2 Shares held by Data Center S.C.A. and (ii) 48,085,883 (forty-eight million eighty-five thousand eight hundred eighty-three) S.à r.l. Class 2 Shares held by Data Center II S.C.A.;

(8) distribution in the amount of EUR 117,210,780.97 (one hundred seventeen million two hundred ten thousand seven hundred eighty Euros and ninety-seven Cents) out of the share premium account to the shareholders of the Company;

(9) amendments to article 5 of the Articles in order to reflect the above capital decreases and capital increases to be decided under the above agenda items (except agenda items (2) and (8));



(10) amendment of the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company to proceed, on behalf of the Company, to the registration of those changes in the share register of the Company; and

(11) miscellaneous.

II. that all of the 136,121,341 (one hundred thirty-six million one hundred twenty-two thousand three hundred forty-one) shares, represented by 88,185,122 (eighty-eight million one hundred eighty-five thousand one hundred twenty-two) S.à r.l. Class 1 Shares and 47,936,219 (forty-seven million nine hundred thirty-six thousand two hundred nineteen) S.à r.l. Class 2 Shares, having a nominal value of EUR 0.01 (one Cent) each and representing the entirety of the share capital of the Company of EUR 1,361,213.41 (one million three hundred sixty-one thousand two hundred thirteen Euros and forty-one Cents) are duly represented at the Meeting, the Meeting waiving the convening notices, the shareholders represented consider themselves as duly convened and declare having perfect knowledge of the Agenda which has been communicated to them in advance.

After deliberation, the Meeting has taken, by a unanimous vote, the following resolutions:

#### *First resolution*

The Meeting resolves to decrease the share capital of the Company by an amount of EUR 881,850.84 (eight hundred eighty-one thousand eight hundred fifty Euros and eighty-four Cents) in order to bring the share capital from its current amount of EUR 1,361,213.41 (one million three hundred and sixty-one thousand two hundred and thirteen Euros and forty-one Cents), represented by 88,185,122 (eighty-eight million one hundred eighty-five thousand one hundred twenty-two) S.à r.l. Class 1 Shares and 47,936,219 (forty-seven million nine hundred thirty-six thousand two hundred nineteen) S.à r.l. Class 2 Shares, to an amount of EUR 479,362.57 (four hundred seventy-nine thousand three hundred sixty-two Euros and fifty-seven Cents), by way of the cancellation of 88,185,084 (eighty-eight million one hundred eighty-five thousand eighty-four) S.à r.l. Class 1 Shares held by Data Center and the allocation of the aggregate amount of EUR 881,850.84 (eight hundred eighty-one thousand eight hundred fifty Euros and eighty-four Cents) resulting from such capital decrease to the distributable reserves of the Company.

All the shareholders, represented as stated above, expressly agree to this capital reduction in respect of 88,185,084 (eighty-eight million one hundred eighty-five thousand eighty-four) S.à r.l. Class 1 Shares held by Data Center.

The Meeting acknowledges that, as a result:

- (i) Data Center holds 38 (thirty-eight) S.à r.l. Class 1 Shares; and
- (ii) Data Center II holds 47,936,219 (forty-seven million nine hundred thirty-six thousand two hundred nineteen) S.à r.l. Class 2 Shares.

The Meeting resolves to amend article 5 of the Articles accordingly, the content of which shall be included in the ninth resolution below.

#### *Second resolution*

The Meeting acknowledges the terms of article 7 paragraph 2 of the Articles pursuant to which “Notwithstanding the above, the holders of S.à r.l. Class 2 Shares shall be entitled to receive a one-off special cash distribution out of the share premium of the Company for an amount of EUR 2,490,518.25 (the Equalisation Distribution) immediately before the issuance of S.à r.l. Class 2 Shares to be subscribed by Data Center S.C.A. for a corresponding amount. The Equalisation Distribution shall be decided by the general meeting of the shareholders immediately before such issuance of S.à r.l. Class 2 Shares to Data Center S.C.A.”

The Meeting acknowledges that it is contemplated that the Meeting approves the issuance of S.à r.l. Class 2 Shares to be subscribed by Data Center under the third and fourth resolutions below.

The Meeting further acknowledges that, according to the information made available to it by the sole manager of the Company and based on (i) the interim accounts of the Company as at 31 March 2015 and (ii) a certificate of the sole manager of the Company dated 6 May 2015 (the Management Certificate), (a) an amount of at least EUR 2,490,518.25 (two million four hundred ninety thousand five hundred eighteen Euros and twenty-five Cents) is booked in the share premium account of the Company and is available for distribution by the Company, and (b) the Company does not have losses that would prevent the Equalisation Distribution (as defined in the Articles) from being made.

The interim accounts of the Company as at 31 March 2015 and the Management Certificate, after having been signed *ne varietur* by the proxyholders acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Meeting resolves to approve the Equalisation Distribution (as defined in the Articles) from the Company in the amount of EUR 2,490,518.25 (two million four hundred ninety thousand five hundred eighteen Euros and twenty-five Cents) out of the share premium account of the Company, to the sole holder of S.à r.l. Class 2 Shares, i.e. Data Center II.

The Equalisation Distribution shall be due and payable in cash as of the date hereof.

#### *Third resolution*

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 877,614.11 (eight hundred seventy-seven thousand six hundred fourteen Euros and forty-two Cents) in order to bring the share capital of the Company

from its current amount of EUR 479,362.57 (four hundred seventy-nine thousand three hundred sixty-two Euros and fifty-seven Cents) represented by 38 (thirty-eight) S.à r.l. Class 1 Shares and 47,936,219 (forty-seven million nine hundred thirty-six thousand two hundred nineteen) S.à r.l. Class 2 Shares, having a nominal value of EUR 0.01 (one Cent) each, to an amount of EUR 1,356,976.68 (one million three hundred fifty-six thousand nine hundred seventy-six thousand Euros and sixty-eight Cents) by way of the creation and issuance of (i) 78,632,776 (seventy-eight million six hundred thirty-two thousand seven hundred seventy-six) S.à r.l. Class 1 Shares and (ii) 9,128,635 (nine million one hundred twenty-eight thousand six hundred thirty-five) S.à r.l. Class 2 Shares, having a nominal value of EUR 0.01 (one Cent) each.

The Meeting resolves to amend article 5 of the Articles accordingly, the content of which shall be included in the ninth resolution below.

#### *Fourth resolution*

The Meeting resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase referred to under the above third resolution as follows:

#### *Subscription - Payment*

Data Center, hereby represented as stated above, declares to:

- subscribe to all the 78,632,776 (seventy-eight million six hundred thirty-two thousand seven hundred seventy-six) S.à r.l. Class 1 Shares, having a nominal value of EUR 0.01 (one Cent) each, for an aggregate subscription price of EUR 2,399,231.19 (two millions three hundred ninety-nine thousand two hundred thirty-one Euros and nineteen Cents), each share having the same subscription price;

- pay the 78,632,776 (seventy-eight million six hundred thirty-two thousand seven hundred seventy-six) S.à r.l. Class 1 Shares by means of a contribution in cash in an aggregate amount of EUR 2,399,231.90 (two millions three hundred ninety-nine thousand two hundred thirty-one Euros and ninety Cents);

- subscribe to 9,128,635 (nine million one hundred twenty-eight thousand six hundred thirty-five) S.à r.l. Class 2 Shares, having a nominal value of EUR 0.01 (one Cent) each, for an aggregate subscription price of EUR 91,286.35 (ninety-one thousand two hundred eighty-six Euros and thirty-five Cents), each share having the same subscription price; and

- pay the 9,128,635 (nine million one hundred twenty-eight thousand six hundred thirty-five) S.à r.l. Class 2 Shares by means of a contribution in cash in an aggregate amount of EUR 91,286.35 (ninety-one thousand two hundred eighty-six Euros and thirty-five Cents).

The contributions described above in an aggregate amount of EUR 2,490,518.25 (two millions four hundred ninety thousand five hundred eighteen Euros and twenty-five Cents) shall be allocated as follows:

- EUR 877,614.11 (eight hundred seventy-seven six hundred fourteen Euros and forty-two Cents) to the share capital account of the Company, and

- EUR 1,612,904.14 (one million six hundred twelve thousand nine hundred and four Euros and fourteen Cents) to the share premium of the Company.

The sum of EUR 2,490,518.25 (two millions four hundred ninety thousand five hundred eighteen Euros and twenty-five Cents) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

The Meeting acknowledges that, as a result:

(i) Data Center holds (a) 78,632,814 (seventy-eight million six hundred thirty two thousand eight hundred and fourteen) S.à r.l. Class 1 Shares and (b) 9,128,635 (nine million one hundred twenty-eight thousand six hundred thirty-five) S.à r.l. Class 2 Shares; and

(ii) Data Center II holds 47,936,219 (forty-seven million nine hundred thirty-six thousand two hundred nineteen) S.à r.l. Class 2 Shares.

#### *Fifth resolution*

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 1,365,450.14 (one million three hundred sixty-five thousand four hundred fifty Euros and fourteen Cents) in order to bring the share capital of the Company from its current amount of EUR 1,356,976.68 (one million three hundred fifty-six thousand nine hundred seventy-six thousand Euros and sixty-eight Cents) represented by 78,632,814 (seventy-eight million six hundred thirty two thousand eight hundred and fourteen) S.à r.l. Class 1 Shares and 57,064,854 (fifty-seven million sixty-four thousand eight hundred fifty-four) S.à r.l. Class 2 Shares, having a nominal value of EUR 0.01 (one Cent) each, to an amount of EUR 2,722,426.82 (two million seven hundred twenty-two thousand four hundred twenty-six Euros and eighty-two Cents) by way of the creation and issuance of (i) 79,123,822 (seventy-nine million one hundred and twenty-three thousand eight hundred twenty-two) S.à r.l. Class 1 Shares and (ii) 57,421,192 (fifty-seven million four hundred twenty-one thousand one hundred ninety-two) S.à r.l. Class 2 Shares, having a nominal value of EUR 0.01 (one Cent) each.

The Meeting resolves to amend article 5 of the Articles accordingly, the content of which shall be included in the ninth resolution below.

### *Sixth resolution*

The Meeting resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase referred to under the above fifth resolution as follows:

#### *Subscription - Payment*

Data Center, hereby represented as stated above, declares to:

- subscribe to (i) 79,123,822 (seventy-nine million one hundred twenty-three thousand eight hundred twenty-two) S.à r.l. Class 1 Shares, having a nominal value of EUR 0.01 (one Cent) each, and (ii) 9,185,645 (nine million one hundred eighty-five thousand six hundred forty-five) S.à r.l. Class 2 Shares, having a nominal value of EUR 0.01 (one Cent) each, for an aggregate subscription price of EUR 76,685,548.03 (seventy-six million six hundred eighty-five thousand five hundred forty-eight Euros and three Cents), each share having the same subscription price; and

- pay the (i) 79,123,822 (seventy-nine million one hundred twenty-three thousand eight hundred twenty-two) S.à r.l. Class 1 Shares and (ii) 9,185,645 (nine million one hundred eighty-five thousand six hundred forty-five) S.à r.l. Class 2 Shares by means of a contribution in kind in an aggregate amount of EUR 76,685,548.03 (seventy-six million six hundred eighty-five thousand five hundred forty-eight Euros and three Cents) consisting of a receivable in an amount of EUR 76,685,548.03 (seventy-six million six hundred eighty-five thousand five hundred forty-eight Euros and three Cents) (the Receivable 1) Data Center has against the Company.

The valuation of the Receivable 1 contributed to the Company is supported by a certificate issued on 6 May 2015 on behalf of the sole manager of the Company (the Valuation Certificate 1) as well (ii) a certificate issued on 6 May 2015 by an authorized signatory of Data Center (the Valuation Certificate 2, and together with the Valuation Certificate 1, the Data Center Certificates) stating that, inter alia, (a) the Receivable 1 is certain, liquid and immediately payable, (b) the Receivable 1 is worth at least EUR 76,685,548.03 (seventy-six million six hundred eighty-five thousand five hundred forty-eight Euros and three Cents) and (c) the entire value of the Receivable 1 shall be allocated to the subscription and payment of the new shares to be issued by the Company to Data Center.

The valuation of the Receivable 1 contributed to the Company is further supported by (i) the balance sheet of the Company, as of 31 March 2015 and signed by the Company, and (ii) the Management Certificate, which show that for the purpose of these contributions, the Receivable 1 contributed to the Company by Data Center, as stated above, is worth at least EUR 76,685,548.03 (seventy-six million six hundred eighty-five thousand five hundred forty-eight Euros and three Cents) (the Balance Sheet).

The Receivable 1 is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, who expressly bears witness to it.

The Data Center Certificates, the Management Certificate and the Balance Sheet, after having been signed *ne varietur* by the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

Data Center II, hereby represented as stated above, declares to:

- subscribe to 48,235,547 (forty-eight million two hundred thirty-five thousand five hundred forty-seven) S.à r.l. Class 2 Shares, having a nominal value of EUR 0.01 (one Cent) each, for an aggregate subscription price of EUR 41,886,446.35 (forty-one million eight hundred eighty-six thousand four hundred forty-six Euros and thirty-five Cents), each share having the same subscription price; and

- pay the 48,235,547 (forty-eight million two hundred thirty-five thousand five hundred forty-seven) S.à r.l. Class 2 Shares by means of a contribution in kind in an aggregate amount of EUR 41,886,446.35 (forty-one million eight hundred eighty-six thousand four hundred forty-six Euros and thirty-five Cents) consisting of a receivable in an amount of EUR 41,886,446.35 (forty-one million eight hundred eighty-six thousand four hundred forty-six Euros and thirty-five Cents) (the Receivable 2) Data Center II has against the Company.

The valuation of the Receivable 2 contributed to the Company is supported by (i) a certificate issued on 6 May 2015 on behalf of the sole manager of the Company (the Valuation Certificate 3) as well (ii) a certificate issued on 6 May 2015 by an authorized signatory of Data Center II (the Valuation Certificate 4, and together with the Valuation Certificate 3, the Data Center II Certificates) stating that, inter alia, (a) the Receivable 2 is certain, liquid and immediately payable, (b) the Receivable 2 is worth at least EUR 41,886,446.35 (forty-one million eight hundred eighty-six thousand four hundred forty-six Euros and thirty-five Cents) and (c) the entire value of the Receivable 2 shall be allocated to the subscription and payment of the new shares to be issued by the Company to Data Center II.

The valuation of the Receivable 2 contributed to the Company is further supported by (i) the Balance Sheet and (ii) the Management Certificate, which show that for the purpose of this contribution, the Receivable 2 contributed to the Company by Data Center II, as stated above, is worth at least EUR 41,886,446.35 (forty-one million eight hundred eighty-six thousand four hundred forty-six Euros and thirty-five Cents).

The Receivable 2 is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, who expressly bears witness to it.



The Data Center II Certificates, the Management Certificate and the Balance Sheet, after having been signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

The contributions of the Receivable 1 and the Receivable 2 described above in an aggregate amount of EUR 118,571,994.38 (one hundred eighteen million five hundred seventy-one thousand nine hundred ninety-four Euros and thirty-eight Cents) shall be allocated as follows:

- EUR 1,365,450.14 (one million three hundred sixty-five thousand four hundred fifty Euros and fourteen Cents) to the share capital account of the Company, and
- EUR 117,206,544.24 (one hundred seventeen million two hundred and six thousand five hundred forty-four Euros and twenty-four Cents) to the share premium of the Company.

The sum of 118,571,994.38 (one hundred eighteen million five hundred seventy-one thousand nine hundred ninety-four Euros and thirty-eight Cents) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

The Meeting acknowledges that, as a result:

(i) Data Center holds (a) 157,756,636 (one hundred fifty-seven million seven hundred fifty-six thousand six hundred thirty-six) S.à r.l. Class 1 Shares and (b) 18,314,280 (eighteen million three hundred fourteen thousand two hundred eighty) S.à r.l. Class 2 Shares; and

(ii) Data Center II holds 96,171,766 (ninety-six million one hundred seventy-one thousand seven hundred sixty-six) S.à r.l. Class 2 Shares.

#### *Seventh resolution*

The Meeting resolves to decrease the share capital of the Company by an amount of EUR 1,361,213.41 (one million three hundred sixty-one thousand two hundred thirteen Euros and forty-one Cents) in order to bring the share capital from its current amount of EUR 2,722,426.82 (two million seven hundred twenty-two thousand four hundred twenty-six Euros and eighty-two Cents), represented by 157,756,636 (one hundred fifty-seven million seven hundred fifty-six thousand six hundred thirty-six) S.à r.l. Class 1 Shares and 114,486,046 (one hundred fourteen million four hundred eighty-six thousand forty-six) S.à r.l. Class 2 Shares, having a nominal value of EUR 0.01 (one Cent) each, to an amount of EUR 1,361,213.41 (one million three hundred sixty-one thousand two hundred thirteen Euros and forty-one Cents) by way of the cancellation of (i) 78,878,318 (seventy eight million eight hundred seventy-eight thousand three hundred eighteen) S.à r.l. Class 1 Shares and 9,157,140 (nine million one hundred fifty-seven thousand one hundred forty) S.à r.l. Class 2 Shares held by Data Center and (ii) 48,085,883 (forty-eight million eighty-five thousand eight hundred eighty-three) S.à r.l. Class 2 Shares held by Data Center II.

The Meeting acknowledges that as a result of this share capital decrease (i) by way of the cancellation of 78,878,318 (seventy eight million eight hundred seventy-eight thousand three hundred eighteen) S.à r.l. Class 1 Shares and 9,157,140 (nine million one hundred fifty-seven thousand one hundred forty) S.à r.l. Class 2 Shares held by Data Center, an aggregate amount of 880,354.58 (eight hundred eighty thousand three hundred fifty-four Euros and fifty-eight Cents) shall be due to Data Center and (ii) by way of the cancellation of 48,085,883 (forty-eight million eighty-five thousand eight hundred eighty-three) S.à r.l. Class 2 Shares held by Data Center II, an aggregate amount of EUR 480,858.83 (four hundred eighty thousand eight hundred fifty-eight Euros and eighty-three Cents) shall be due to Data Center II.

All the shareholders, represented as stated above, expressly agree to this capital reduction to the benefit of Data Center and Data Center II and waive any rights they may have in this respect.

The Meeting acknowledges that, from now on:

(i) Data Center holds (a) 78,878,318 (seventy eight million eight hundred seventy-eight thousand three hundred eighteen) S.à r.l. Class 1 Shares and (b) 9,157,140 (nine million one hundred fifty-seven thousand one hundred forty) S.à r.l. Class 2 Shares; and

(ii) Data Center II holds 48,085,883 (forty-eight million eighty-five thousand eight hundred eighty-three) S.à r.l. Class 2 Shares.

The Meeting resolves to amend article 5 of the Articles accordingly, the content of which shall be included in the ninth resolution below.

#### *Eighth resolution*

The Meeting acknowledges that, according to the information made available to it by the sole manager of the Company and based on (i) the interim accounts of the Company as at 31 March 2015 and (ii) the Management Certificate, and taking into account the Equalisation Distribution decided under the second resolution above (a) an amount of at least EUR 117,210,780.97 (one hundred seventeen million two hundred ten thousand seven hundred eighty Euros and ninety-seven Cents) is booked in the share premium account of the Company and is available for distribution by the Company, and (b) the Company does not have losses that would prevent a share premium distribution of EUR 117,210,780.97 (one hundred seventeen million two hundred ten thousand seven hundred eighty Euros and ninety-seven Cents) from being made.

The Meeting resolves to approve a distribution from the Company in the amount of EUR 117,210,780.97 (one hundred seventeen million two hundred ten thousand seven hundred eighty Euros and ninety-seven Cents) out of the share premium account of the Company to the shareholders of the Company, pro-rata to the number of shares held by them. As a result, the following amounts shall be due and payable under the share premium distribution to the shareholders of the Company, based on the shareholdings described in the eighth resolution above:

(i) EUR 75,805,194.90 (seventy-five million eight hundred five thousand one hundred ninety-four Euros and ninety Cents) to Data Center; and

(ii) EUR 41,405,586.07 (forty-one million four hundred five thousand five hundred eighty-six Euros and seven Cents) to Data Center II.

#### *Ninth resolution*

As a consequence of the increase and decreases of the share capital of the Company set out in the resolutions here above (except the second and the ninth resolutions), the Meeting resolves to amend article 5 of the Articles accordingly, which shall henceforth read as follows:

“**5. Share capital.** The Company's share capital is set at EUR 1,361,213.41 (one million three hundred sixty-one thousand two hundred thirteen Euros and forty-one cents), represented by 78,878,318 (seventy-eight million eight hundred seventy-eight thousand three hundred eighteen) shares of class 1 (the S.à r.l. Class 1 Shares) and 57,243,023 (fifty-seven million two hundred forty-three thousand twenty-three) shares of class 2 (the S.à r.l. Class 2 Shares) having a nominal value of EUR 0.01 (one Cent) each.

The S.à r.l. Class 1 Shares and the S.à r.l. Class 2 Shares are together referred to as the Shares.”

#### *Tenth resolution*

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorizes any manager of Colony Luxembourg S.à r.l. to, in the name and on behalf of the Company, proceed to the registration of those changes in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith.

#### *Costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand five hundred Euros (EUR 1,500.-).

Whereof, the present notarial deed is drawn in Redange-sur-Attert, on the year and day first above written.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le sixième jour du mois de mai.

Par devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Data Center Infrastructure S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 1.361.213,41 EUR et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 170137 (la Société). La Société a été constituée en date du 9 juillet 2012 suivant un acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2012 en date du 14 août 2012. Les statuts de la Sociétés (les Statuts) ont été modifiés en dernier lieu en date du 24 mars 2015, suivant un acte du notaire soussigné, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Ont comparu:

(1) Data Center S.C.A., une société en commandite par actions de droit luxembourgeois ayant son siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 193221 (Data Center),

ici représentée par Allen & Overy, société en commandite simple, société d'avocats inscrite à la liste V du barreau de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, elle-même représentée par Mme Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-8510 Redange-sur-Attert;

(2) Data Center II S.C.A., une société en commandite par actions de droit luxembourgeois ayant son siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 170139 (Data Center II),

ici représentée par Allen & Overy, société en commandite simple, société d'avocats inscrite à la liste V du barreau de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, elle-même représentée par Mme Virginie PIERRU, prénommée.

Data Center et Data Center II sont à présent collectivement définis comme les Associés.

Les procurations des associés de la Société, après avoir été signées ne varietur par les mandataires agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte aux fins d'enregistrement auprès des autorités compétentes.

L'Assemblée a demandé au notaire instrumentaire d'enregistrer ce qui suit:

I. Que l'ordre du jour de l'Assemblée (l'Ordre du Jour) est le suivant:

(1) Réduction du capital social de la Société d'un montant de 881.850,84 EUR (huit cent quatre-vingt-un mille huit cent cinquante euros et quatre-vingt-quatre cents) afin de porter le capital social de son montant actuel de 1.361.213,41 EUR (un million trois cent soixante-et-un mille deux cent treize euros et quarante-et-un cents) à un montant de 479.362,57 EUR (quatre cent soixante-dix-neuf mille trois cent soixante-deux euros et cinquante-sept cents) au moyen de l'annulation de 88.185.084 (quatre-vingt-huit millions cent quatre-vingt-cinq mille quatre-vingt-quatre) Parts Sociales S.à r.l. de Catégorie 1 détenues par Data Center S.C.A., et affectation du montant résultant de ladite réduction de capital social aux réserves distribuables de la Société;

(2) Distribution de la Distribution d'Egalisation (telle que définie dans les Statuts) d'un montant de 2.490.518,25 EUR (deux millions quatre cent quatre-vingt-dix mille cinq cent dix-huit euros et vingt-cinq cents) pris sur le compte de prime d'émission en faveur de Data Center II S.C.A.;

(3) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 877.614,11 EUR (huit cent soixante-dix-sept mille six cent quatorze euros et onze cents) afin de porter son capital social de son montant actuel de 479.362,57 EUR (quatre cent soixante-dix-neuf mille trois cent soixante-deux euros et cinquante-sept cents) à un montant de 1.356.976,68 EUR (un million trois cent cinquante-six mille neuf cent soixante-seize euros et soixante-huit cents) au moyen de la création et de l'émission de (i) 78.632.776 (soixante-dix-huit millions six cent trente-deux mille sept cent soixante-seize) Parts Sociales S.à r.l. de Catégorie 1 et (ii) 9.128.635 (neuf millions cent vingt-huit mille six cent trente-cinq) Parts Sociales S.à r.l. de Catégorie 2, ayant chacune une valeur nominale de 0,01 EUR (un cent d'euro) chacune;

(4) Souscription et libération intégrale des nouvelles parts sociales mentionnées au point (3) ci-dessus par Data Center S.C.A. au moyen d'un apport en numéraire d'un montant de 2.490.518,25 EUR (deux millions quatre cent quatre-vingt-dix mille cinq cent dix-huit euros et vingt-cinq cents);

(5) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 1.365.450,14 EUR (un million trois cent soixante-cinq mille quatre cent cinquante euros et quatorze cents) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de 1.356.976,68 EUR (un million trois cent cinquante-six mille neuf cent soixante-seize euros et soixante-huit cents) à un montant de 2.722.426,82 (deux millions sept cent vingt-deux mille quatre cent vingt-six euros et quatre-vingt-deux cents) au moyen de la création et de l'émission de (i) 79.123.822 (soixante-dix-neuf millions cent vingt-trois mille huit cent vingt-deux) Parts Sociales S.à r.l. de Catégorie 1 et (ii) 57.421.192 (cinquante-sept millions quatre cent vingt-et-un mille cent quatre-vingt-douze) Parts Sociales S.à r.l. de Catégorie 2, ayant chacune une valeur nominale de 0,01 EUR (un cent d'euro);

(6) Souscription et libération intégrales des 79.123.822 (soixante-dix-neuf millions cent vingt-trois mille huit cent vingt-deux) Parts Sociales S.à r.l. de Catégorie 1 et des 9.185.645 (neuf millions cent quatre-vingt-cinq mille six cent quarante-cinq) nouvelles Parts Sociales S.à r.l. de Catégorie 2 par Data Center S.C.A. au moyen d'un apport en nature constitué d'une créance détenue par Data Center S.C.A. envers la Société pour un montant égal à 76.685.548.03 EUR (soixante-seize millions six cent quatre-vingt-cinq mille cinq cent quarante-trois euros et trois cents) (ii) 48.235.547 (quarante-huit millions deux cent trente-cinq mille cinq cent quarante-sept) nouvelles Parts Sociales S.à r.l. de Catégorie 2 par Data Center II S.C.A. au moyen d'un apport en nature constitué d'une créance détenue par Data Center II S.C.A. envers la Société d'un montant égal à 41.886.446,35 EUR (quarante-et-un millions huit cent quatre-vingt-six mille quatre cent quarante-six euros et trente-cinq cents);

(7) Réduction du capital social de la Société d'un montant de 1.361.213,41 EUR (un million trois cent soixante-et-un mille deux cent treize euros et quarante-et-un cents) afin de le porter de son montant actuel de 2.722.426,82 (deux millions sept cent vingt-deux mille quatre cent vingt-six euros et quatre-vingt-deux cents) à un montant de 1.361.213,41 EUR (un million trois cent soixante-et-un mille deux cent treize euros et quarante-et-un cents) au moyen de l'annulation de (i) 78.878.318 (soixante-dix-huit millions huit cent soixante-dix-huit mille trois cent dix-huit) Parts Sociales S.à r.l. de Catégorie 1 et 9.157.140 (neuf millions cent cinquante-sept mille cent quarante) Parts Sociales S.à r.l. de Catégorie 2 détenues par Data Center S.C.A. et (ii) 48.085.883 (quarante-huit millions quatre-vingt-cinq mille huit cent quatre-vingt-trois) Parts Sociales S.à r.l. de Catégorie 2 détenues par Data Center II S.C.A.;

(8) Distribution d'un montant de 117.210.780,97 EUR (cent dix-sept millions deux cent dix mille sept cent quatre-vingt-huit euros et quatre-vingt-dix-sept cents) pris sur le compte de prime d'émission en faveur des associés de la Société;

(9) Modification de l'article 5 des Statuts afin d'y refléter les réductions et augmentations de capital social reprises dans les points de l'Ordre du Jour ci-dessus (à l'exception des points (2) et (8));

(10) Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à y refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société afin de procéder, pour le compte de la Société, à l'inscription des modifications dans le registre de parts sociales de la Société; et

(11) divers.

II. que la totalité des 136.121.341 (cent trente-six millions cent vingt-et-un mille trois cent quarante-et-un) parts sociales, représentées par 88.125.122 (quatre-vingt-huit millions cent vingt-cinq mille cent vingt-deux) Parts Sociales S.à r.l. de Catégorie 1 et 47.936.219 (quarante-sept millions neuf cent trente-six mille deux cent dix-neuf) Parts Sociales S.à r.l. de Catégorie 2, ayant une valeur nominale de 0,01 EUR (un cent d'euro) chacune et représentant l'intégralité du capital social de la Société d'un montant de 1.361.213,41 EUR (un million trois cent soixante-et-un mille deux cent treize euros et quarante-et-un cents) sont dûment représentées à l'Assemblée. L'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les associés représentés se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'Ordre du Jour qui leur a été communiqué auparavant.

Après délibération, l'Assemblée a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de 881.850,84 EUR (huit cent quatre-vingt-un mille huit cent cinquante euros et quatre-vingt-quatre cents) afin de porter le capital social de son montant actuel de 1.361.213,41 EUR (un million trois cent soixante-et-un mille deux cent treize euros et quarante-et-un cents) représenté par 88.185.122 (quatre-vingt-millions cent quatre-vingt-cinq mille cent vingt-deux) Parts Sociales S.à r.l. de Catégorie 1 et 47.936.219 (quarante-sept millions neuf cent trente-six mille deux cent dix-neuf) Parts Sociales S.à r.l. de Catégorie 2, à un montant de 479.362,57 EUR (quatre cent soixante-dix-neuf mille trois cent soixante-deux euros et cinquante-sept cents) au moyen de l'annulation de 88.185.084 (quatre-vingt-huit millions cent quatre-vingt-cinq mille quatre-vingt-quatre) Parts Sociales S.à r.l. de Catégorie 1 détenues par Data Center S.C.A., et d'affecter le montant total de 881.850,84 (huit cent quatre-vingt-un mille huit cent cinquante euros et quatre-vingt-quatre cents) résultant de ladite réduction de capital social aux réserves distribuables de la Société.

L'ensemble des associés, représentés comme indiqué ci-dessus, reconnaissent expressément la réduction de capital social ci-dessus au moyen de l'annulation des 88.185.084 (quatre-vingt-huit millions cent quatre-vingt-cinq mille quatre-vingt-quatre) Parts Sociales S.à r.l. de Catégorie 1 détenues par Data Center.

L'Assemblée reconnaît qu'en conséquence de ce qui précède:

(i) Data Center détient 38 (trente-huit) Parts Sociales S.à r.l. de Catégorie 1; et

(ii) Data Center II détient 47.936.219 (quarante-sept millions neuf cent trente-six mille deux cent dix-neuf) Parts Sociales S.à r.l. de Catégorie 2.

L'Assemblée décide de modifier l'article 5 des Statuts en conséquence, afin de lui conférer la teneur qui sera reprise à la neuvième résolution ci-dessous.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée note les termes de l'article 7, paragraphe 2 des Statuts en vertu desquels: «Nonobstant ce qui précède, les détenteurs de Parts Sociales S.à r.l. de Catégorie 2 auront droit de recevoir une distribution en espèce unique depuis le compte de prime d'émission de la Société pour un montant de 2.490.518,25 EUR (deux millions quatre cent quatre-vingt-dix mille cinq cent dix-huit euros et vingt-cinq cents) (la Distribution d'Egalisation) immédiatement avant l'émission des Parts Sociales S.à r.l. de Catégorie 2 devant être souscrites par Data Center SCA pour un montant équivalent. La Distribution d'Egalisation sera décidée par l'assemblée générale des associés immédiatement après ladite émission de Parts Sociales S.à r.l. de Catégorie 2 à Data Center SCA.».

L'Assemblée reconnaît qu'il est prévu d'approuver l'émission de Parts Sociales S.à r.l. de Catégorie 2 devant être souscrites par Data Center dans les troisième et quatrième résolutions ci-dessous.

L'Assemblée reconnaît en outre que, conformément aux informations que le gérant unique de la Société a mises à sa disposition, et sur la base (i) des comptes intérimaires de la Société au 31 mars 2015 et (ii) d'un certificat émis par le gérant unique de la Société en date du 6 mai 2015 (le Certificat de Gérance), (a) un montant minimum de 2.490.518,25 EUR (deux millions quatre cent quatre-vingt-dix mille cinq cent dix-huit euros et vingt-cinq cents) est comptabilisé dans le compte de prime d'émission de la Société et est disponible pour être distribué par la Société, et (b) la Société ne présente aucune perte susceptible d'empêcher la Distribution d'Egalisation (telle que définie dans les Statuts).

Les comptes intérimaires de la Société au 31 mars 2015 et le Certificat de Gérance, après avoir été signés ne varientur par les mandataires agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentaire, resteront annexés au présent acte pour être enregistrés avec ce dernier par les autorités compétentes.

L'Assemblée décide d'approuver la Distribution d'Egalisation (telle que définie dans les Statuts) de la Société d'un montant de 2.490.518,25 (deux millions quatre cent quatre-vingt-dix mille cinq cent dix-huit euros et vingt-cinq cents) prise sur le compte de prime d'émission de la Société en faveur du seul détenteur de Parts Sociales S.à r.l. de Catégorie 2, c'est-à-dire Data Center II.

La Distribution d'Egalisation sera due et payable en numéraires à la date des présentes.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 877.614,11 EUR (huit cent soixante-dix-sept mille six cent quatorze euros et onze cents) afin de le porter de son montant actuel de 479.362,57 EUR (quatre cent soixante-dix-neuf mille trois cent soixante-deux euros et cinquante-sept cents), représenté par 38 (trente-huit) Parts Sociales S.à r.l. de Catégorie 1 et 47.936.219 (quarante-sept millions neuf cent trente-six mille deux cent dix-neuf) Parts Sociales S.à r.l. de Catégorie 2, ayant chacune une valeur nominale de 0,01 EUR (un cent d'euro) chacune, à un montant de 1.356.976,68 EUR (un million trois cent cinquante-six mille neuf cent soixante-seize euros et soixante-huit cents) au moyen de la création et de l'émission de (i) 78.632.776 (soixante-dix-huit millions six cent trente-deux mille sept cent soixante-seize) Parts Sociales S.à r.l. de Catégorie 1 et (ii) 9.128.635 (neuf millions cent vingt-huit mille six cent trente-cinq) Parts Sociales S.à r.l. de Catégorie 2, ayant chacune une valeur nominale de 0,01 EUR (un cent d'euro) chacune.

L'Assemblée décide de modifier l'article 5 des Statuts en conséquence, afin de lui conférer la teneur qui sera reprise à la neuvième résolution ci-dessous.

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer la souscription et la libération suivantes de l'augmentation de capital social décidée à la troisième résolution ci-dessus:

##### *Souscription - Libération*

Data Center, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare:

- souscrire à l'ensemble des 78.632.776 (soixante-dix-huit millions six cent trente-deux mille sept cent soixante-seize) Parts Sociales S.à r.l. de Catégorie 1, ayant chacune une valeur nominale de 0,01 EUR (un cent d'euro), pour un prix de souscription total de 2.399.231,90 EUR (deux millions trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille deux cent trente-et-un euros et quatre-vingt-dix cents), chacune ayant le même prix de souscription;

- libérer les 78.632.776 (soixante-dix-huit millions six cent trente-deux mille sept cent soixante-seize) Parts Sociales S.à r.l. de Catégorie 1 au moyen d'un apport en numéraire d'un montant total de 2.399.231,90 EUR (deux millions trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille deux cent trente-et-un euros et quatre-vingt-dix cents);

- souscrire à 9.128.635 (neuf millions cent vingt-huit mille six cent trente-cinq) Parts Sociales S.à r.l. de Catégorie 2, ayant chacune une valeur nominale de 0,01 EUR (un cent d'euro), pour un montant de souscription total de 91.286,35 EUR (quatre-vingt-onze mille deux cent quatre-vingt-six euros et trente-cinq cents), ayant chacune le même prix de souscription; et

- libérer les 9.128.635 (neuf millions cent vingt-huit mille six cent trente-cinq) Parts Sociales S.à r.l. de Catégorie 2 au moyen d'un apport en numéraire d'un montant total de 91.286,35 EUR (quatre-vingt-onze mille deux cent quatre-vingt-six euros et trente-cinq cents).

Les apports décrits ci-dessus d'un montant total de 2.490.518,25 EUR (deux millions quatre cent quatre-vingt-dix mille cinq cent dix-huit euros et vingt-cinq cents) seront ventilés comme suit:

- 877.614,11 EUR (huit cent soixante-dix-sept mille six cent quatorze euros et onze cents) seront affectés au compte de capital social de la Société, et

- 1.612.904,14 EUR (un million six cent douze mille neuf cent quatre euros et quatorze cents) seront affectés au compte de prime d'émission de la Société.

Le montant de 2.490.518,25 EUR (deux millions quatre cent quatre-vingt-dix mille cinq cent dix-huit euros et vingt-cinq cents) est dès lors à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été attesté au notaire instrumentaire.

L'Assemblée reconnaît qu'en conséquence de ce qui précède:

(i) Data Center détient (a) 78.632.814 (soixante-dix-huit millions six cent trente-deux mille huit cent quatorze) Parts Sociales S.à r.l. de Catégorie 1 et (b) 9.128.635 (neuf millions cent vingt-huit mille six cent trente-cinq) Parts Sociales S.à r.l. de Catégorie 2; et

(ii) Data Center II détient 47.936.219 (quarante-sept millions neuf cent trente-six mille deux cent dix-neuf) Parts Sociales S.à r.l. de Catégorie 2.

#### *Cinquième résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 1.365.450,14 EUR (un million trois cent soixante-cinq mille quatre cent cinquante euros et quatorze cents) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de 1.356.976,68 EUR (un million trois cent cinquante-six mille neuf cent soixante-seize euros et soixante-huit cents), représenté par 78.632.814 (soixante-dix-huit millions six cent trente-deux mille huit cent quatorze) Parts Sociales S.à r.l. de Catégorie 1 et 57.064.854 (cinquante-sept millions soixante-quatre mille huit cent cinquante-quatre) Parts Sociales S.à r.l. de Catégorie 2 ayant chacune une valeur nominale de 0,01 EUR (un cent d'euro), à un montant de 2.722.426,82 (deux millions sept cent vingt-deux mille quatre cent vingt-six euros et quatre-vingt-deux cents) au moyen de la création et de l'émission de (i) 79.123.822 (soixante-dix-neuf millions cent vingt-trois mille huit cent vingt-deux)



Parts Sociales S.à r.l. de Catégorie 1 et (ii) 57.421.192 (cinquante-sept millions quatre cent vingt-et-un mille cent quatre-vingt-douze) Parts Sociales S.à r.l. de Catégorie 2, ayant chacune une valeur nominale de 0,01 EUR (un cent d'euro).

L'Assemblée décide de modifier l'article 5 des Statuts en conséquence, afin de lui conférer la teneur qui sera reprise à la neuvième résolution ci-dessous.

#### *Sixième résolution*

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer la souscription et la libération suivantes de l'augmentation de capital social décidée à la cinquième résolution ci-dessus:

#### *Souscription - Libération*

Data Center, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare:

- souscrire à (i) 79.123.822 (soixante-dix-neuf millions cent vingt-trois mille huit cent vingt-deux) Parts Sociales S.à r.l. de Catégorie 1, ayant une valeur nominale de 0,01 EUR (un cent d'euro) chacune, et à (ii) 9.185.645 (neuf millions cent quatre-vingt-cinq mille six cent quarante-cinq) Parts Sociales S.à r.l. de Catégorie 2, ayant une valeur nominale de 0,01 EUR (un cent d'euro) chacune pour un prix de souscription total de 76.685.548.03 EUR (soixante-seize millions six cent quatre-vingt-cinq mille cinq cent quarante-trois euros et trois cents), chaque part sociale ayant chacune le même prix de souscription;

- libérer les (i) 79.123.822 (soixante-dix-neuf millions cent vingt-trois mille huit cent vingt-deux) Parts Sociales S.à r.l. de Catégorie 1 et les (ii) 9.185.645 (neuf millions cent quatre-vingt-cinq mille six cent quarante-cinq) Parts Sociales S.à r.l. de Catégorie 2 au moyen d'un apport en nature d'un montant total de 76.685.548.03 EUR (soixante-seize millions six cent quatre-vingt-cinq mille cinq cent quarante-trois euros et trois cents) consistant en une créance d'un montant de 76.685.548.03 EUR (soixante-seize millions six cent quatre-vingt-cinq mille cinq cent quarante-trois euros et trois cents) (la Créance 1) détenue par Data Center envers la Société.

L'évaluation de la Créance 1 apportée par la Société est attestée par (i) un certificat émis le 6 mai 2015 au nom du gérant unique de la Société (le Certificat d'Evaluation 1) ainsi (ii) qu'un certificat émis le 6 mai 2015 par un signataire autorisé de Data Center (le Certificat d'Evaluation 2, ensemble avec le Certificat d'Evaluation 1, les Certificats Data Center) indiquant entre autres que (a) la Créance 1 est certaine, liquide et immédiatement payable, (b) la Créance 1 est évaluée à au moins 76.685.548.03 EUR (soixante-seize millions six cent quatre-vingt-cinq mille cinq cent quarante-trois euros et trois cents) et (c) la valeur totale de la Créance 1 sera attribuée à la souscription et à la libération des nouvelles parts sociales devant être émises par la Société en faveur de Data Center.

La valeur de la Créance 1 apportée à la Société est en outre attestée par (i) le bilan de la Société daté du 31 mars 2015 et signé par la Société et (ii) le Certificat de Gérance, indiquant que dans le cadre desdits apports, la Créance 1 apportée à la Société par Data Center, tel que décrit ci-dessus, a une valeur d'au moins 76.685.548.03 EUR (soixante-seize millions six cent quatre-vingt-cinq mille cinq cent quarante-trois euros et trois cents) (le Bilan).

La Créance 1 est dès lors à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été attesté au notaire instrumentaire, qui le reconnaît expressément.

Les Certificats Data Center, le Certificat de Gérance et le Bilan, après avoir été signés ne varietur par les parties comparantes et le notaire instrumentaire resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées ensemble.

Data Center II, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare:

- Souscrire à 48.235.547 (quarante-huit millions deux cent trente-cinq mille cinq cent quarante-sept) Parts Sociales S.à r.l. de Catégorie 2, ayant chacune une valeur nominale de 0,01 EUR (un cent), pour un montant de souscription total de 41.886.446,35 EUR (quarante-et-un millions huit cent quatre-vingt-six mille quatre cent quarante-six euros et trente-cinq cents), chaque part sociale ayant le même prix de souscription; et

- Libérer les 48.235.547 (quarante-huit millions deux cent trente-cinq mille cinq cent quarante-sept) Parts Sociales S.à r.l. de Catégorie 2 au moyen d'un apport en nature d'un montant total de 41.886.446,35 EUR (quarante-et-un millions huit cent quatre-vingt-six mille quatre cent quarante-six euros et trente-cinq cents) consistant en une créance d'un montant de 41.886.446,35 EUR (quarante-et-un millions huit cent quatre-vingt-six mille quatre cent quarante-six euros et trente-cinq cents) (la Créance 2) que Data Center II détient envers la Société.

La valeur de la Créance 2 apportée à la Société est attestée par (i) un certificat émis le 6 mai 2015 au nom du gérant unique de la Société (le Certificat d'Evaluation 3) ainsi (ii) qu'un certificat émis le 6 mai 2015 par un signataire autorisé de Data Center II (le Certificat d'Evaluation 4, ensemble avec le Certificat d'Evaluation 3, les Certificats Data Center II) indiquant entre autres que (a) la Créance 2 est certaine, liquide et immédiatement payable, (b) la Créance 2 est évaluée à au moins 41.886.446,35 EUR (quarante-et-un millions huit cent quatre-vingt-six mille quatre cent quarante-six euros et trente-cinq cents) et (c) la valeur totale de la Créance 2 sera attribuée à la souscription et à la libération des nouvelles parts sociales devant être émises par la Société en faveur de Data Center II.

La valeur de la Créance 2 apportée à la Société est en outre attestée par (i) le Bilan et (ii) le Certificat de Gérance, indiquant que dans le cadre du présent apport, la Créance 2 apportée à la Société par Data Center II, comme indiqué ci-dessus, est évaluée à au moins 41.886.446,35 EUR (quarante-et-un millions huit cent quatre-vingt-six mille quatre cent quarante-six euros et trente-cinq cents).

La Créance 2 est dès lors à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été attesté au notaire instrumentaire, qui le reconnaît expressément.

Les Certificats Data Center II, le Certificat de Gérance et le Bilan, après avoir été signés ne varietur par les parties comparantes et le notaire instrumentaire resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées ensemble.

Les apports de la Créance 1 et de la Créance 2 décrits ci-dessus pour un montant total de 118.571.994,38 EUR (cent dix-huit millions cinq cent soixante-et-onze mille neuf cent quatre-vingt-quatorze euros et trente-huit cents) seront ventilés de la manière suivante:

- 1.365.450,14 (un million trois cent soixante-cinq mille quatre cent cinquante euros et quatorze cents) seront affectés au compte de capital social de la Société, et

- 117.206.544,24 EUR (cent dix-sept millions deux cent six mille cinq cent quarante-quatre euros et vingt-quatre cents) seront affectés à la prime d'émission de la Société.

Le montant de 118.571.994,38 EUR (cent dix-huit millions cinq cent soixante-et-onze mille neuf cent quatre-vingt-quatorze euros et trente-huit cents) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été attesté au notaire instrumentaire.

L'Assemblée reconnaît qu'en conséquence de ce qui précède:

(i) Data Center détient (a) 157.756.636 (cent cinquante-sept millions sept cent cinquante-six mille six cent trente-six) Parts Sociales S.à r.l. de Catégorie 1 et (b) 18.314.280 (dix-huit millions trois cent quatorze mille deux cent quatre-vingt) Parts Sociales S.à r.l. de Catégorie 2; et

(ii) Data Center II détient 96.171.766 (quatre-vingt-seize millions cent soixante-et-onze mille sept cent soixante-six) Parts Sociales S.à r.l. de Catégorie 2.

#### *Septième résolution*

L'Assemblée décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de 1.361.213,41 EUR (un million trois cent soixante-et-un mille deux cent treize euros et quarante-et-un cents) afin de le porter de son montant actuel de 2.722.426,82 (deux millions sept cent vingt-deux mille quatre cent vingt-six euros et quatre-vingt-deux cents), représenté par 157.756.636 (cent cinquante-sept millions sept cent cinquante-six mille six cent trente-six) Parts Sociales S.à r.l. de Catégorie 1 et 114.486.046 (cent quatorze millions quatre cent quatre-vingt-six mille quarante-six) Parts Sociales S.à r.l. de Catégorie 2, ayant chacune une valeur nominale de 0,01 EUR (un cent d'euro), à un montant de 1.361.213,41 EUR (un million trois cent soixante-et-un mille deux cent treize euros et quarante-et-un cents) au moyen de l'annulation de (i) 78.878.318 (soixante-dix-huit millions huit cent soixante-dix-huit mille trois cent dix-huit) Parts Sociales S.à r.l. de Catégorie 1 et 9.157.140 (neuf millions cent cinquante-sept mille cent quarante) Parts Sociales S.à r.l. de Catégorie 2 détenues par Data Center et (ii) 48.085.883 (quarante-huit millions quatre-vingt-cinq mille huit cent quatre-vingt-trois) Parts Sociales S.à r.l. de Catégorie 2 détenues par Data Center II.

L'Assemblée reconnaît qu'en conséquence de la réduction de capital social ci-dessus, (i) au moyen de l'annulation de 78.878.318 (soixante-dix-huit millions huit cent soixante-dix-huit mille trois cent dix-huit) Parts Sociales S.à r.l. de Catégorie 1 et 9.157.140 (neuf millions cent cinquante-sept mille cent quarante) Parts Sociales S.à r.l. de Catégorie 2 détenues par Data Center, un montant total de 880.354,58 EUR (huit cent quatre-vingt mille trois cent cinquante-quatre euros et cinquante-huit cents) sera dû à Data Center et (ii) au moyen de l'annulation de 48.085.883 (quarante-huit millions quatre-vingt-cinq mille huit cent quatre-vingt-trois) Parts Sociales S.à r.l. de Catégorie 2 détenues par Data Center II, un montant total de 480.858,83 EUR (quatre cent quatre-vingt mille huit cent cinquante-huit euros et quatre-vingt-trois cents) sera dû à Data Center II.

L'ensemble des associés représentés tel qu'indiqué ci-dessus acceptent expressément ladite réduction de capital social au bénéfice de Data Center et Data Center II et renoncent à leurs droits y relatifs.

L'Assemblée reconnaît en outre qu'à compter des présents:

(i) Data Center détient (a) 78.878.318 (soixante-dix-huit millions huit cent soixante-dix-huit mille trois cent dix-huit) Parts Sociales S.à r.l. de Catégorie 1 et (b) 9.157.140 (neuf millions cent cinquante-sept mille cent quarante) Parts Sociales S.à r.l. de Catégorie 2; et

(ii) Data Center II détient 48.085.883 (quarante-huit millions quatre-vingt-cinq mille huit cent quatre-vingt-trois) Parts Sociales S.à r.l. de Catégorie 2.

L'Assemblée décide de modifier l'article 5 des Statuts en conséquence, afin de lui conférer la teneur qui sera reprise à la neuvième résolution ci-dessous.

#### *Huitième résolution*

L'Assemblée reconnaît que, conformément aux informations mises à disposition par le gérant unique de la Société et sur la base (i) des comptes intermédiaires de la Société au 31 mars 2015 et (ii) du Certificat de Gérance, et en tenant compte de la Distribution d'Égalisation décidée dans la deuxième résolution ci-dessus, (a) un montant minimum de 117.210.780,97 EUR (cent dix-sept millions deux cent dix mille sept cent quatre-vingt-huit euros et quatre-vingt-dix-sept cents) est comptabilisé dans le compte de prime d'émission de la Société et est disponible pour être distribué par la Société, et (b) la Société n'a aucune perte pouvant empêcher la distribution de la prime d'émission d'un montant de 117.210.780,97 EUR (cent dix-sept millions deux cent dix mille sept cent quatre-vingt-huit euros et quatre-vingt-dix-sept cents).

L'Assemblée décide d'approuver la distribution par la Société d'un montant de 117.210.780,97 EUR (cent dix-sept millions deux cent dix mille sept cent quatre-vingt-huit euros et quatre-vingt-dix-sept cents) pris sur le compte de prime d'émission de la Société en faveur des actionnaires de la Société, proportionnellement au nombre de parts sociales qu'ils détiennent. Par conséquent, les montants suivants seront dus et payables aux associés de la Société au moyen de la distribution de prime d'émission, calculés en fonction de la participation de chacun décrite dans la huitième résolution ci-dessus:

(i) 75.805.194,90 EUR (soixante-quinze millions huit cent cinq mille cent quatre-vingt-quatorze euros et quatre-vingt-dix cents) à Data Center; et

(ii) 41.405.586,07 EUR (quarante-et-un millions quatre cent cinq mille cinq cent quatre-vingt-six euros et sept cents) à Data Center II.

#### *Neuvième résolution*

En conséquence de l'augmentation et des réductions successives du capital social de la Société décidées dans les résolutions ci-dessus (à l'exception de la deuxième et de la neuvième résolution), l'Assemblée décide de modifier l'article 5 des Statuts afin de lui conférer la teneur suivante:

“ **5. Capital social.** Le capital social de la Société est établi à 1.361.213,41 (un million trois cent soixante-et-un mille deux cent treize euros et quarante-et-un cents), représenté par 78.878.318 (soixante-dix-huit millions huit cent soixante-dix-huit mille trois cent dix-huit) parts sociales de catégorie 1 (les Parts Sociales S.à r.l. de Catégorie 1) et 57.243.023 (cinquante-sept millions deux cent quarante-trois mille vingt-trois) parts sociales de catégorie 2 (les Parts Sociales S.à r.l. de Catégorie 2) ayant chacune une valeur nominale de 0,01 EUR (un cent d'euro).

Les Parts Sociales S.à r.l. de Catégorie 1 et les Parts Sociales S.à r.l. de Catégorie 2 sont désignées ensemble comme les Parts Sociales.”

#### *Dixième résolution*

L'Assemblée décide de modifier le registre des parts sociales de la Société de façon à y refléter les changements ci-dessus et donne pouvoir et autorise tout gérant de la Colony Luxembourg S.à r.l. de procéder au nom et pour le compte de la Société à l'inscription des modifications ci-dessus dans le registre de parts sociales de la Société et de procéder à toutes les formalités y relatives.

#### *Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte notarié sont estimés approximativement à mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Redange-sur-Attert.

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte notarié a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: V. PIERRU, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 11 mai 2015. Relation: DAC/2015/7811. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé):* Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Redange-sur-Attert, le 18 mai 2015.

Référence de publication: 2015073754/685.

(150084371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2015.

---

#### **G.I.E. Luxembourg for Business, Groupement d'Intérêt Economique.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 19-21, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg C 83.

Monsieur François Knaff, résidant à 19, rue Jean-François Boch L-1244 Luxembourg, a été nommé le 5 mai 2015 comme gérant du Groupement d'Intérêt Economique.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2017.

Luxembourg, le 08.05.2015.

*Pour le G.I.E.*

Référence de publication: 2015074548/12.

(150084843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2015.

---



**Makkee & Oey Beheer B.V. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 18.120,00.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 196.893.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the eleventh of May.

Before us, Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1.- Mr. Hans Fredericus Peng Djien OEY, entrepreneur, residing at Apt. 5, Bayswater Place, Trejquet, Il-Bajja, St. Julian's STJ 1161, Malta.

2.- Mrs. Adriana Maria Catharina MAKKEE, entrepreneur, residing at Apt. 5, Bayswater Place, Trejquet, Il-Bajja, St. Julian's STJ 1161, Malta,

acting in their capacity as sole shareholders of Makkee & Oey Beheer B.V., a company incorporated and existing under Dutch law, having its statutory seat at Laarbeek in the Netherlands and registered with the Dutch Trade Register under the number 17098122.

The appearing persons are hereby represented by Mr. Hendrik H.J. (Rob) KEMMERLING, director, residing professionally at L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel, by virtue of a proxy given under private seal on May 6, 2015.

The said proxy, after being signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing persons and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

The appearing persons, represented as said before, have requested the undersigned notary to state that the agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1.- The transfer of the administrative and the effective seat of management of the Company from the Netherlands to Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg as of today.

Its registered office (in Dutch: "statutaire zetel") remains in Laarbeek, the Netherlands.

The Company's address of the administrative and effective seat of management is fixed at L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel, Grand Duchy of Luxembourg.

2.- The Company will be submitted to Luxembourg laws as a legal entity located in the Grand Duchy of Luxembourg.

The Company adopts the form of a "Société à responsabilité limitée".

3.- The Company's share capital will amount to EIGHTEEN THOUSAND ONE HUNDRED TWENTY EURO (EUR 18.120.-), divided into forty (40) shares with a nominal value of FOUR HUNDRED FIFTY-THREE EURO (EUR 453.-) each.

4.- Appointment of the managers of the Company:

*A Managers*

- Mr. Claude ZIMMER, bachelor of law, master in economics, residing professionally at L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.

- Mr. Hendrik H.J. (Rob) KEMMERLING, director, residing professionally at L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.

- The company Luxglobal Management S.à r.l., having its registered office at L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 159.893.

*B Manager*

Mr. Hans Fredericus Peng Djien OEY, entrepreneur, residing at Apt. 5, Bayswater Place, Trejquet, Il-Bajja, St. Julian's STJ 1161, Malta.

5.- The Company proceeds to a total restatement of its Articles of Association and brings them in conformity with Luxembourg Company Law.

The shareholders take the following resolutions:

*First resolution*

The shareholders approve and confirm as far as it is necessary the decision to transfer the principal establishment and centre of main interests of the Company to Municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg effective as of today.

The shareholders take note that the Company's address of the administrative and effective seat of management is fixed at L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.

*Second resolution*

The shareholders decide to adopt the Luxembourg form of a Société à responsabilité limitée.

*Third resolution*

The shareholders resolve that the share capital of the Company will amount to EIGHTEEN THOUSAND ONE HUNDRED TWENTY EURO (EUR 18.120.-), divided into forty (40) shares with a nominal value of FOUR HUNDRED FIFTY-THREE EURO (EUR 453.-) each.

*Fourth resolution*

The shareholders resolve to appoint as managers of the company for an unlimited period of time:

*A Managers*

- Mr. Claude ZIMMER, bachelor of law, master in economics, residing professionally at L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.

- Mr. Hendrik H.J. (Rob) KEMMERLING, director, residing professionally at L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.

- The company Luxglobal Management S.à r.l., having its registered office at L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 159.893.

*B Manager*

Mr. Hans Fredericus Peng Djien OEY, entrepreneur, residing at Apt. 5, Bayswater Place, Trejjet, Il-Bajja, St. Julian's STJ 1161, Malta.

*Fifth resolution*

The shareholder resolve to proceed to a total restatement of its Articles of Association which will henceforth on read as follows:

PRIVATE LIMITED LIABILITY COMPANY

ARTICLES OF ASSOCIATION.

**Art. 1.** In these Articles of Association the following words shall have the following meanings:

a. a "Share":

a share in the capital of the Company;

b. a "Shareholder":

a holder of one or more Shares;

c. the "General Meeting":

the body of the Company consisting of Shareholders entitled to vote;

d. the "Board":

the board of managers of the Company in case of plurality of managers;

e. "in writing":

by letter, by telecopier, by e-mail, or by message which is transmitted via any other current means of communication and which can be received in the written form, provided that the identity of the sender can be sufficiently established;

f. the "Law":

any applicable law in the Grand Duchy of Luxembourg and/or the Netherlands as far as Dutch laws are applicable to a legal entity incorporated under Dutch law with its principle place of business and its principal office located in the Grand Duchy of Luxembourg.

**Art. 2.** The name of the Company is Makkee & Oey Beheer B.V. S.a r.l..

The company is a private limited liability company (the Company), which will be governed by the laws pertaining to such an entity and by the present articles.

**Art. 3.** The registered office (statutaire zetel) of the Company is in Laarbeek, the Netherlands.

The principal place of business of the Company and its principal office shall be in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The Company may have branch offices elsewhere, also outside the Grand Duchy of Luxembourg.

**Art. 4.** The Company is incorporated for an unlimited period of time.

The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the Shareholders.

**Art. 5.** The Company may hold participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of

stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The Company will be allowed to act as a commercial intermediary on the markets.

The Company may also buy, sell, rent and administer any real estates, registered property and items of property in general.

The Company may participate in the establishment, management and the development of any financial, industrial or commercial enterprise, to finance and to provide securities and guarantees or otherwise for the debts of its subsidiaries or affiliated companies.

The Company may borrow, lend and raise funds, except by way of public offer, including the issue of bonds, promissory notes or other securities or evidence of indebtedness.

The Company may develop and trade in patents, trademarks, licenses, know-how and other industrial property rights;

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of the Company's purpose.

**Art. 6.** The capital is set at EIGHTEEN THOUSAND ONE HUNDRED TWENTY EURO (EUR 18.120.-), divided into forty (40) shares with a nominal value of FOUR HUNDRED FIFTY-THREE EURO (EUR 453.-) each.

All Shares shall be registered and are numbered starting with number 1. No share certificates shall be issued.

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, as only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

The Company may acquire fully paid in Shares or depositary receipts thereof, with due observance of the limitations prescribed by the Law Shares may be issued in accordance with the Law and pursuant to a resolution of the General Meeting, which resolution is adopted by a majority of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's issued capital.

Shares may be redeemed in accordance with the Law and pursuant to a unanimous resolution of a General Meeting in which the total share capital is present or represented.

The resolution of the General Meeting stipulates the terms and conditions of the redemption.

**Art. 7.** Shares may be transferred in accordance with the Law and pursuant to a resolution of the General Meeting, taken by a majority of Shareholders owning at least three-quarters of the Company's issued capital.

Unless the Company itself is party to the legal act, the rights attributable to the Share can only be exercised after the Company received the deed of the Dutch notary in accordance with the relevant provisions of the Law.

**Art. 8. The Management.** The Company is managed by a Board existing of one or more managers A and one or more managers B to be appointed by the General Meeting. If several managers have been appointed, the managers will constitute a Board. The Board shall meet in Luxembourg.

A manager doesn't need to be a Partner. The General Meeting may revoke a manager ad nutum.

All powers which are not expressly reserved to the General Meeting, either by Law or by the present Articles, fall within the competence of the sole manager or the Board.

Board resolutions shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

If a seat on the Board is vacant or a Board member is absent or unable to perform his duties, the remaining Board members or member shall be temporarily entrusted with the management of the Company. If all seats in the Board are vacant or all Board members or the sole Board member, as the case may be, are unable to perform their duties, the management of the Company shall be temporarily entrusted to one or more persons designated for that purpose by the General Meeting.

**Art. 9.** In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects

The Company may also be represented by a manager A if the interest of a decision or a combination of related decisions remains under fifty thousand euro (€ 50,000). For all other cases, as well as in case of a conflict of interest, the entering into or the providing of loans, legal actions ad nutum and in legal proceedings the Company is represented by a manager A acting jointly with a manager B.

The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 10.** The annual General Meeting shall be held within six months after the end of the financial year at its principle office.

The sole partner assumes all powers conferred to the General Meeting.

In case of a plurality of Shareholders, each Partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each Partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken if they are adopted by Shareholders owning more than half of the share capital of the Company.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by a majority of the Shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 11.** The Company's financial year starts on the 1<sup>st</sup> of January and ends on the 31<sup>st</sup> of December of each year.

Each year, with reference to 31<sup>st</sup> of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the Board prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represents the net profit.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts up to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/ their shareholding in the Company after adoption of the annual accounts and in accordance with the law.

At any time the General Meeting may decide to distribute an interim dividend, provided that all legal obligations and requirements for the distribution of such an interim dividend are fulfilled.

**Art. 12.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 13.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Attribution of the shares*

The forty (40) shares are attributed to the shareholders as follows:

- 1.- Mr. Hans Fredericus Peng Djien OEY, prenamed, twenty (20) shares
- 2.- Mrs. Adriana Maria Catharina MAKKEE, prenamed, twenty (20) shares

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, represented as said before, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing persons, he signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

En l'an deux mille quinze, le onze mai.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

#### ONT COMPARU:

1.- Monsieur Hans Fredericus Peng Djien OEY, entrepreneur, demeurant à Apt. 5, Bayswater Place, Trejquet, Il-Bajja, St. Julian's STJ 1161, Malta.

2.- Madame Adriana Maria Catharina MAKKEE, entrepreneur, demeurant à Apt. 5, Bayswater Place, Trejquet, Il-Bajja, St. Julian's STJ 1161, Malta,

agissant en leur qualité de seuls associés de Makkee & Oey Beheer B.V., régie par le droit néerlandais, établie et ayant son siège statutaire à Laarbeek, Pays-Bas, enregistrée au registre des sociétés des Pays-Bas sous le numéro 17098122.

Les personnes comparantes sont ici représentées par Monsieur Hendrik H.J. (Rob) KEMMERLING, directeur demeurant professionnellement à L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 6 mai 2015.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1.- Le siège administratif et le siège de direction effective de la Société est par les présentes transféré vers Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet à la date d'aujourd'hui.

Le siège statutaire de la Société (en néerlandais: «statutaire zetel») étant maintenu à Laarbeek, Pays-Bas.

L'adresse du siège administratif et de direction effective de la Société est fixée à L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel, Grand-Duché de Luxembourg.

2.- La Société sera soumise à la Loi Luxembourgeoise comme entité légale située au Grand-Duché de Luxembourg.

La Société adopte la forme sociale d'une "Société à responsabilité limitée".

3.- Le capital social de la Société s'élèvera à DIX-HUIT MILLE CENT VINGT EUROS (EUR 18.120.-), représenté par quarante (40) parts sociales d'une valeur nominale de QUATRE CENT CINQUANTE-TROIS EUROS (EUR 453.-) chacune.

4.- Les gérants de la société sont:

*Gérants A*

- Monsieur Claude ZIMMER, licencié en droit, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.

- Monsieur Hendrik H.J. (Rob) KEMMERLING, directeur, demeurant professionnellement à L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.

- La société à responsabilité limitée Luxglobal Management S.à r.l., ayant son siège social à L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 159.893.

*Gérant B*

Monsieur Hans Fredericus Peng Djien OEY, entrepreneur, demeurant à Apt. 5, Bayswater Place, Trejjet, Il-Bajja, St. Julian's STJ 1161, Malta.

5.- La Société procède à une refonte complète de ses statuts et les adapte à la loi luxembourgeoise.

Après délibération, l'associé unique décide ce qui suit:

*Première résolution*

Les associés approuvent et confirment dans la mesure où cela est nécessaire la décision de transférer le principal établissement et le centre des intérêts principaux de la Société vers la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet à la date d'aujourd'hui.

Les associés prennent note du fait que le principal établissement et le centre des intérêts principaux de la Société sont fixés à L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.

*Deuxième résolution*

Les associés décident d'adopter la forme luxembourgeoise d'une "Société à responsabilité limitée".

*Troisième résolution*

Les associés décident que le capital social de la Société s'élèvera à DIX-HUIT MILLE CENT VINGT EUROS (EUR 18.120.-), représenté par quarante (40) parts sociales d'une valeur nominale de QUATRE CENT CINQUANTE-TROIS EUROS (EUR 453.-) chacune.

*Quatrième résolution*

Les associés décident de nommer comme gérants de la société pour une durée indéterminée:

*Gérants A*

- Monsieur Claude ZIMMER, licencié en droit, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.

- Monsieur Hendrik H.J. (Rob) KEMMERLING, directeur, demeurant professionnellement à L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.

- La société à responsabilité limitée Luxglobal Management S.à r.l., ayant son siège social à L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 159.893.

*Gérant B*

Monsieur Hans Fredericus Peng Djien OEY, entrepreneur, demeurant à Apt. 5, Bayswater Place, Trejjet, Il-Bajja, St. Julian's STJ 1161, Malta.

*Cinquième résolution*

Les associés décident de procéder à une refonte complète des statuts de la Société qui ont dorénavant la teneur suivante:  
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

STATUTS

**Art. 1<sup>er</sup>.** Les termes ont la définition suivante.

a) une «Part»:

une part formant le capital de la Société;



b) un «Associé»:

le détenteur d'une ou plusieurs Parts sociales;

c) l'«Assemblée générale des associés»:

l'organe de la Société composé des Associés ayant droit de vote;

d) la «Gerance»:

l'organe de gestion et d'administration de la Société;

e) «par écrit»:

par lettre, télécopie, e-mail ou par voie de tout autre message transmis par les moyens normaux de communication et susceptible d'être reçu en la forme écrite, à condition que l'identité de l'expéditeur puisse être établie de manière suffisante;

f) la «Loi»:

toute disposition légale ou réglementaire applicable au Grand-Duché de Luxembourg et aux Pays Bas dans la mesure où les lois Néerlandaises sont applicables à une entité constituée sous les lois Néerlandaises avec ses lieux d'activités et son bureau principal situés au Grand-Duché de Luxembourg.

**Art. 2.** La dénomination de la Société est Makkee & Oey Beheer B.V. S.a.r.l., une société à responsabilité limitée (ci-après dénommée «la Société») qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

**Art. 3.** Son siège social est à Laarbeek, Les Pays-Bas

Le lieu principal de ses activités et son siège administratif sont à Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg.

La Société a le droit d'avoir des succursales ailleurs, même en dehors du Grand-Duché de Luxembourg.

**Art. 4.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 5.** La société peut détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société pourra faire de l'intermédiation commerciale sur les marchés.

La société pourra également acheter, vendre, louer et gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière à ses filiales ou sociétés apparentées

La société peut emprunter, prêter et lever des fonds y compris, les opérations d'émission d'obligations, de billets à ordre, de valeurs mobilières ou d'autres titres de créance, sauf par offre au public.

La société peut exploiter, valoriser et commercialiser des brevets, des marques déposées, de licences, de savoir-faire et d'autres droits de propriété intellectuelle et industrielle;

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 6.** Le capital souscrit de la Société s'élève à DIX-HUIT MILLE CENT VINGT EUROS (EUR 18.120.-), représenté par quarante (40) parts sociales d'une valeur nominale de QUATRE CENT CINQUANTE-TROIS EUROS (EUR 453.-) chacune.

Toutes les Parts sont nominatives et sont numérotées commençant par le n° 1. Il ne sera émis aucun certificat de part.

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

La Société a le droit d'acquérir des Parts sociales entièrement libérées ou leurs certificats, dans le strict respect des limites prescrites par la Loi en la matière.

Une émission de Parts conformément à la loi a lieu sur une résolution de l'Assemblée générale statuant à la majorité des Associés représentant au moins les trois quarts du capital souscrit.

Le rachat des Parts est possible conformément à la loi et lieu sur une résolution de l'Assemblée générale statuant à l'unanimité des Associés représentant le total du capital souscrit.

Les termes et les conditions de rachat des Parts sont indiqués par la délibération de l'Assemblée Générale.

**Art. 7.** Conformément à la loi, les Parts peuvent être transférées selon la délibération de l'Assemblée Générale statuant à la majorité des Associés représentant au moins les trois quarts du capital souscrit.

Hormis le cas où la Société intervient elle-même en qualité de partie à l'acte juridique de transmission ou cession, les droits attachés aux Parts ne peuvent être exercés qu'après reconnaissance par la Société de la transmission ou cession ou qu'après signification de l'acte notarié à la Société selon les dispositions pertinentes de la Loi en la matière.

**Art. 8.** La Société est gérée par un Conseil se composant d'un ou de plusieurs gérants A et d'un ou de plusieurs gérants B, à nommer par l'Assemblée générale. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le Conseil de Gérance se tient à Luxembourg

Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

En cas de vacance, d'absence ou d'empêchement d'un Gérant, le ou les autres Gérants seront provisoirement chargés de l'administration de la Société. En cas de vacance de la totalité de la Gérance ou d'absence ou, selon le cas, d'empêchement de tous les Gérants ou de l'unique Gérant, la ou les personnes désignées à cet effet par l'Assemblée générale des associés seront temporairement chargées de l'administration de la Société.

**Art. 9.** Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

La Société peut également être représentée par un gérant A si l'enjeu d'une décision à prendre ou une combinaison de décisions connexes est inférieur à cinquante mille euros (€ 50 000). Pour tous les autres cas, ainsi que dans le cas d'un conflit d'intérêts, la conclusion ou l'octroi de prêts, les actions en justice ad nutum et procédures judiciaires, la Société est représentée par un gérant A agissant conjointement avec un gérant B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

**Art. 10.** Chaque année, dans un délai de six mois suivant la clôture de l'exercice social, l'Assemblée annuelle se tient à son siège administratif.

L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social de la société, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 11.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

L'Assemblée Générale est autorisée à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous réserve que toutes les obligations légales ou réglementaires aient été respectées.

**Art. 12.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 13.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Attribution des parts sociales*

Les quarante (40) parts sociales sont attribuées aux associés comme suit:

- 1.- Monsieur Hans Fredericus Peng Djien OEY, prénommé, vingt (20) parts sociales.
- 2.- Madame Adriana Maria Catharina MAKKEE, prénommée, vingt (20) parts sociales.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants, représentés comme dit ci-avant, l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande des mêmes comparants, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: H.H.J. KEMMERLING, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 13 mai 2015. Relation: GAC/2015/4100. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 19 mai 2015.

Référence de publication: 2015074686/385.

(150085380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2015.

---

**Algest SE, Société Européenne.**

Siège social: L-1480 Luxembourg, 8, boulevard Paul Eyschen.

R.C.S. Luxembourg B 31.458.

—  
*Extrait de la résolution de l'actionnaire unique du 15 avril 2015*

*Résolutions*

L'actionnaire unique décide de nommer, avec effet immédiat, comme administrateur Madame Hélène NGUYEN TRONCONI, née le 20 février 1961 à Phnom Penh, Cambodge et demeurant au 8, rue Louis Nouveau, F-C6400 Cannes, France.

Madame Nguyen Tronconi est nommée jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en l'année 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AFC Benelux Sàrl

Signature

Référence de publication: 2015075116/16.

(150085653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2015.

---

**Carlo Tassara International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 11, rue Pierre d'Aspelt.

R.C.S. Luxembourg B 98.410.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration du 13 avril 2015, que:

Est réélu Président du Conseil d'Administration, pour une période de deux années, son mandat prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire d'approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2016:

- Monsieur Pietro Modiano

Sont réélus Administrateurs délégués à la gestion journalière, pour la même période que leurs mandats d'Administrateurs, c'est-à-dire pour deux années, leurs mandats prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire d'approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2016:

- Madame Mireille GEHLEN, domiciliée 2, rue Stade J.-F. Kennedy, L-3502 Dudelange

- Madame Maria-Anna TASSARA domiciliée, Château Périgord II, 6 Lacets Saint Léon MC 9800 Principauté de Monaco,

- Monsieur Mario COCCHI, domicilié 44, Via Nazionale, I-25050 Niardo (BS)

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015074423/20.

(150085460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2015.

---